

Rapport de développement durable 2021 **Orléans**



édito

La période estivale que nous venons de vivre a montré à quel point le dérèglement climatique était à l'œuvre : incendies géants, sécheresse destructrice, canicule insupportable, averses dévastatrices, etc. Aux quatre coins de notre pays, plus personne n'est épargné par ces manifestations climatiques brutales, et celles et ceux qui étaient encore sceptiques sur la réalité du dérèglement du climat n'ont plus le droit de fermer les yeux.



Face à ces phénomènes d'une ampleur nouvelle, nous savons quelle voie nous devons emprunter pour faire d'Orléans une ville résiliente, une ville où l'on peut se déplacer, se cultiver, se divertir, trouver de la fraîcheur même quand la température monte, au cœur de l'été. Une ville, également, où les bâtiments sont mieux isolés, où il fait donc moins chaud l'été et bien moins froid l'hiver. Nous devons réagir et agir. Ces nouvelles politiques, il nous faut les mettre en œuvre pour limiter efficacement nos émissions de gaz à effet de serre et instaurer une sobriété énergétique indispensable. Une sobriété qui ne signifie pas ne plus rien faire, mais faire mieux et autrement. Travailler, vivre, bien sûr, et entrer dans un processus de compensation. Ensemble, nous démontrerons que ces actions apportent des résultats.

Les centaines de propositions qui ont émergé des Assises de la transition ont posé les jalons de notre feuille de route commune : production d'énergies renouvelables, rénovation énergétique, préservation de la biodiversité, mobilité, réduction des déchets, traitement des risques d'inondations, qualité de l'eau, agriculture et alimentation, et bienveillance dans nos politiques urbaines. Il ne manque rien. Maintenant, à nous, élus et administration, de mener les réformes structurelles nécessaires pour proposer des réponses à nos concitoyens et, surtout, leur apporter des solutions concrètes. L'école de la transition accompagnera nos avancées.

Le document qui vous est présenté témoigne de ce basculement progressif vers un nouveau mode de fonctionnement au sein de notre collectivité, en cohérence avec les ambitions affichées lors des Assises : renouvellement de la flotte des bus, aide à l'acquisition d'un vélo électrique, amélioration de l'isolation des bâtiments, affirmation de la place de la nature dans chaque projet urbain, réutilisation des eaux traitées, limitation du gaspillage alimentaire, maîtrise de la consommation d'eau potable. En 2021 nous sommes entrés dans la phase concrète de notre feuille de route. Et 2022 a accéléré encore ce mouvement pour lui donner un élan décisif.

Avec Serge Grouard, nous savons pouvoir compter sur l'implication de chacun d'entre vous pour que cette ambitieuse feuille de route continue de se traduire dans la réalité de nos actions au quotidien. Seul l'investissement de tous permettra sa pleine réalisation.

Romain ROY,
adjoint au maire,
délégué à la Transition énergétique
et au Développement durable

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line.

POURQUOI CE RAPPORT ?

Le rapport de développement durable est un document que les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants doivent rédiger chaque année (décret n° 2011-687 du 17/06/2011). Discuté et approuvé par les élus, ce document décrit la situation de la commune en matière de développement durable. Il aborde le bilan des actions conduites, mais aussi celui des politiques, programmes et actions publiques mis en œuvre sur son territoire, ainsi que les orientations à venir permettant d'améliorer la situation, sous l'angle du développement durable. Aussi sa structure doit-elle s'articuler autour des cinq finalités du développement durable telles que définies pour les Agendas 21 :

- lutte contre le changement climatique,
- protection de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Enrichi par des exemples d'actions concrètes et des indicateurs de suivi, il doit permettre de mesurer l'avancée de la collectivité en la matière.

Des pictogrammes pour bien comprendre et identifier les thématiques abordées tout au long de la lecture du présent document.



ALIMENTATION
ET AGRICULTURE



BIODIVERSITÉ



EAU ET MILIEUX
AQUATIQUES



ÉNERGIES
RENOUVELABLES



GOVERNANCE
ET PARTICIPATION



MOBILITÉS DURABLES



RÉDUCTION DES DÉCHETS
ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE



RISQUE INONDATION



VILLE DURABLE



SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



ÉGALITÉ
ET SOLIDARITÉ

.....sommaire

axe 1 LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER L'ATMOSPHÈRE 9



OBJECTIFS **Cap sur la transition énergétique avec les Assises**

- Poursuivre les actions en matière de lutte contre les gaz à effet de serre
- Développer les énergies renouvelables
- Développer les mobilités douces et inciter à l'usage des transports en commun
- Conduire les aménagements urbains sous l'angle du développement durable

axe 2 PRÉSERVER, PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LA NATURE SOUS TOUTES SES FORMES 21



OBJECTIFS **Le MOBE fait la part belle à la biodiversité**

- Mieux connaître pour mieux protéger
- Gérer l'espace public de manière écologique
- Accompagner les actions citoyennes favorables à la nature en ville
- Gérer, garantir et respecter la place de l'animal en ville

axe 3 UNE CITÉ ÉCORESPONSABLE 33



- ### OBJECTIFS
- Mieux traiter les déchets
 - Accompagner les démarches vertueuses
 - Préserver la ressource en eau
 - Une administration écoresponsable

axe 4 S'ÉPANOUIR DANS SA VILLE 43



- ### OBJECTIFS
- Faciliter l'accès aux soins de proximité
 - Améliorer le cadre et la qualité de vie
 - Favoriser la participation citoyenne
 - Appréhender le risque et tendre vers la résilience

axe 5 PROMOUVOIR ET PRÉSERVER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS 53



- ### OBJECTIFS
- Privilégier la solidarité entre générations
 - Lutter contre les exclusions
 - Étendre la coopération internationale en matière de développement durable

Covid-19 ...Orléans toujours sur le front

En 2021, la ville d'Orléans a maintenu sa mobilisation face à la crise, à la fois sur le front sanitaire, avec les espaces de dépistage et l'aide à la vaccination, et sur le plan financier, vis-à-vis des étudiants, des commerçants ou encore des acteurs culturels.



En août 2021, un deuxième centre de vaccination a ouvert ses portes à La Source (2, rue Winston-Churchill), à l'initiative de l'État et de la Fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS), afin de répondre au



mieux à la demande. Le dispositif a été renforcé à l'automne par un troisième centre, installé dans un local commercial vacant de Place d'Arc, géré, lui aussi, par la FFSS du Loiret. Organisé pour réaliser jusqu'à 2 500 injections hebdomadaires, il est resté ouvert jusqu'au 31 décembre.

CENTRE PELLICER

1350 personnes
vaccinées par jour

Un coût de fonctionnement d'environ

25000 €

par semaine, porté par la Mairie

Pour assurer le fonctionnement, environ

30 agents présents au quotidien

DÉPISTER ET VACCINER

La ville d'Orléans s'est mobilisée dès janvier 2021 pour faciliter la vaccination, avec l'installation de centres de vaccination, mais aussi avec l'accompagnement, par les équipes du CCAS, des personnes âgées ou isolées dans la prise de rendez-vous et dans les déplacements pour aller se faire vacciner (157 rendez-vous organisés). Une information a été faite par courrier à toutes les personnes de 65 ans et plus inscrites au fichier des risques exceptionnels, et des campagnes de vaccination ont été organisées dans les résidences-autonomie Alice-Lemesle et Isabelle-Romée, gérées par le CCAS.

L'ouverture du centre de vaccination Pellicer, au sud d'Orléans, a été effective dès le 18 janvier. Le site a accueilli, pour commencer, les personnes âgées de plus de 75 ans ou atteintes de pathologies pouvant être aggravées par le Covid. Ce centre, piloté par la Mairie, a mobilisé de nombreux agents de la collectivité.



en 2021

La Ville a, en parallèle, maintenu son implication dans la tenue des centres de dépistage : aide logistique et en personnel pour celui installé sur le parvis de la médiathèque, en janvier et février 2021 ; mobilisation de la réserve communale de sécurité civile, d'avril à septembre, en faveur des différents centres de dépistage de la commune d'Orléans, avec, en moyenne, quatre réservistes présents par créneaux journaliers durant toute cette période.

AIDER LES ÉTUDIANTS ISOLÉS ET EN DÉTRESSE

Plateforme de parrainage, Ôpe a été créée début 2021 pour venir en aide aux étudiants, particulièrement touchés par la crise sanitaire, isolés, privés d'emploi et, donc, de ressources.

Ce projet a associé la mairie d'Orléans, l'université, le Crous d'Orléans-Tours et la fédération des associations étudiantes, Ô Campus. Le principe de la plateforme est de faire appel à la bonne volonté des habitants du territoire pour lutter contre l'isolement des étudiants, mais aussi pour les accompagner dans leurs démarches administratives ou de recherche de stage. Étudiants et parrains volontaires s'inscrivaient directement sur la plateforme en répondant à un questionnaire en ligne permettant de cibler les besoins des uns et l'aide susceptible d'être apportée par les autres.

Pour compléter ce dispositif, la Mairie a créé et abondé un fonds d'aide pour les étudiants (jusqu'à 25 ans révolus) domiciliés à Orléans ou Orléanais effectuant des études en dehors de la commune. Le soutien financier pouvait aller jusqu'à 500 €, pour financer le logement, l'équipement lié aux études, mais aussi la santé, le transport ou encore l'achat de produits alimentaires et d'hygiène. Ce fonds exceptionnel a permis de délivrer des aides jusqu'à la fin de l'année scolaire (30 juin 2021).



35 751 €

d'aides accordées
(au 14 avril)

234

aides
pour 101 étudiants bénéficiaires

+ de 300

bénévoles inscrits
sur la plateforme Ôpe

60

parrainages
via la plateforme Ôpe

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

5 000 €

de
au Secours populaire

et de

5 000 €

à l'association O'SEM pour le soutien
en direction des étudiants

Les étudiants ont également eu la possibilité d'échanger, s'ils le souhaitaient, avec un psychologue, en présentiel (université, CCAS) ou par téléphone, pour bénéficier d'une écoute et d'un réconfort.

Enfin, une collecte solidaire de produits de soin ou de première nécessité en faveur des étudiants a été organisée auprès des agents de la collectivité. Cette opération a permis de collecter environ 1 500 produits et articles, et de constituer ainsi 92 boîtes « solidaires ».

DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS

Jusqu'à mars 2021, un dispositif de gratuité partielle dans les transports en commun et pour le stationnement a été proposé aux Orléanais, avec la gratuité des bus, trams et parcs-relais, tous les samedis jusqu'au 27 février, et des stationnements de moins d'1h30 sur la voirie et dans les parkings jusqu'au 2 mars. En complément de cette mesure, un remboursement a été réalisé pour les abonnements mensuels ou annuels des étudiants post-bac, pour une durée de trois mois, sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021 inclus.

En parallèle, l'application Flash Ticket, mise en place en 2020 pour dématérialiser la validation du titre de transport sur le réseau TAO, a été utilisée de façon progressive, avec plus de 170 000 validations par mois fin 2021, soit 7 % de la fréquentation, contre 3 % en 2020.

Enfin, pour améliorer la protection des conducteurs et des passagers, 10 véhicules assurant le service de transport à la demande ont été équipés de plaques de Plexiglas.

354 k€

de coûts induits par la gratuité partielle des transports et 210 k€ liés aux remboursements pour les étudiants

224 k€

de coûts induits par la gratuité partielle du stationnement en ouvrage et 201 k€ pour la gratuité partielle du stationnement sur voirie



Montant global du fonds d'aides aux commerces :

1,133 537 M€

4.99

commerçants-artisans orléanais concernés et 560 dossiers traités

UN FONDS DE SOUTIEN POUR LES COMMERÇANTS

Afin d'accompagner les commerçants dans cette période, où les confinements successifs ont entraîné la fermeture de nombre de boutiques, la Ville a constitué un fonds de soutien à hauteur d'1 million d'euros, destiné notamment à les aider à faire face à leurs difficultés de trésorerie.

COUP DE POUCE AU SECTEUR CULTUREL

La crise sanitaire a également touché les artistes dans leur activité quotidienne de création et a engendré, pour certains, une situation économique critique.

Aussi la ville d'Orléans s'est-elle mobilisée pour soutenir l'ensemble des acteurs du secteur culturel et artistique, en mettant en place un fonds de soutien à la création et à l'emploi artistique. Celui-ci s'adressait aux structures et associations orléanaises, ou du bassin d'emploi orléanais, développant des activités de production, d'édition, de diffusion, présentant un intérêt communal et ayant au moins un emploi salarié. Il concernait aussi les artistes et auteurs indépendants dont l'activité artistique est l'activité principale. D'un montant de 250 000 €, ce fonds a permis d'aider le spectacle vivant (théâtre, cirque, danse, musique...), les arts plastiques et visuels, la littérature (création littéraire et édition de livres), ainsi que la production audiovisuelle et cinématographique.

Dans cette démarche, la Ville a également fait l'acquisition de quatre œuvres lors du 114^e Salon des artistes orléanais. Et elle a impulsé l'Été essentiel, festival pluridisciplinaire, programmé du 3 au 11 juillet au Campo Santo, en partenariat avec l'Astrolabe, la Scène nationale, le Centre dramatique national, le Centre chorégraphique national, le CADO, Cent Soleils et L'Orléanaise. Cet événement a permis de redonner vie à la culture et au spectacle vivant après ces longues périodes de confinement.



4.8

structures soutenues dans le cadre du fonds de soutien à la création et à l'emploi artistique

112

vidéos proposées sur la chaîne YouTube créée par les musées d'Orléans

14.987

entrées à l'Été essentiel





axe

1

Lutter contre le
**dérèglement
climatique**
et protéger
l'atmosphère

CAP SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AVEC..... LES ASSISES



.....

C'est un chantier ambitieux qui a été lancé début 2021 en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique. Portées par Orléans Métropole avec l'implication des 22 communes, dont Orléans, les Assises de la transition écologique visaient un objectif fort : réfléchir et construire ensemble un plan d'actions pour tendre vers un territoire durable, dynamique et résilient.

Une mobilisation de tous les acteurs et usagers du territoire pour répondre à l'urgence environnementale et climatique : telle était la démarche retenue par ces Assises de la transition. Ainsi, habitants, élus, associations, acteurs du monde économique et institutionnel ont pu échanger sur leurs pratiques et construire ensemble des propositions pour réduire notre empreinte. De janvier à mai 2021, les Assises ont pris la forme d'événements et d'animations autour

des neuf thématiques retenues : rénovation énergétique, alimentation et agriculture durable, mobilités durables, ville durable, risque inondation, énergies renouvelables, déchets et économie circulaire, biodiversité, eau et milieux aquatiques. L'agenda a été enrichi d'initiatives issues de la société civile. L'objectif était de recueillir les idées de tous, malgré un contexte sanitaire contraignant. Après un travail de synthèse, la restitution des travaux a pris la forme d'un Village de la

transition, le 3 juillet. Installé sur la place et les quais de Loire, il comprenait 10 stands thématiques, complétés par un espace « Agora », pour les prises de paroles politiques, et un espace animation jeunesse. Ce temps fort a permis de rencontrer l'ensemble des équipes des Assises : élus, équipes techniques et acteurs de la société civile qui se sont mobilisés durant ces mois d'échanges. Ceux qui n'ont pas pu se déplacer sur le Village ont eu la possibilité de choisir, sur le site Internet des Assises, parmi les 800 pistes qui ont émergé des réflexions communes. Ce Village reviendra tous les ans afin de présenter au public et aux parties prenantes l'avancée des travaux.



ORLÉANS AU CŒUR DU PROJET

Des rencontres organisées à Orléans avec les élus ont connu une forte mobilisation du monde associatif, à l'instar des deux réunions en visio, animées par Romain Roy, adjoint au maire délégué à la Transition énergétique et au Développement durable, et Jean-Philippe Grand, conseiller municipal d'opposition.

Tout au long de la phase de réflexion collective, le réseau intercommunal des élus engagés dans la transition a été animé par Romain Roy ; trois séminaires se sont tenus à la salle Eiffel et à l'espace Saint-Euverte, en janvier, avril et mai. Ces séminaires ont réuni l'équipe des Assises au sens large, notamment les triades chargées du pilotage d'une thématique — élu métropolitain, pilote technique issu des directions d'Orléans Métropole et représentant de la société civile.

Pour inviter les citoyens dans la démarche, des espaces sur les « 100 incontournables de la transition » ont été installés dans les médiathèques d'Orléans. En avril et mai, des boîtes à idées ont été placées dans les mairies pour permettre aux habitants de déposer leurs propositions. Enfin, en avril, un stand a fait le tour des marchés d'Orléans, à

la rencontre du public. Tenu par le service de la participation citoyenne, il s'appuyait sur un « jeu de l'oie » des initiatives locales, permettant de poser des questions aux habitants et de les faire avancer. Ces ateliers se sont déroulés sur les marchés Gare, Dunois, Martroi, de Saint-Marceau, de La Source et de l'Argonne.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LES HUIT ANS À VENIR

Si la démarche s'est naturellement inscrite dans la lignée du Plan climat-air-énergie territorial de 2019, la feuille de route, validée au printemps 2022, va encore plus loin, et fixe, pour la période 2022-2030, trois objectifs principaux pour la Métropole :

- réduire de 26 % nos consommations d'énergie,
- doubler nos productions d'énergies renouvelables,
- diviser par 2 nos émissions énergétiques de gaz à effet de serre.

La ville d'Orléans poursuit ce travail en engageant, avec ses services, la rédaction d'une feuille de route de la transition écologique et énergétique, appliquée aux compétences qu'elle exerce.

LA TRANSITION EST ENTRE NOS MAINS | Assises de la transition écologique à Orléans Métropole

03 JUILLET 2021 | QUAI DU CHÂTELET - ORLÉANS VILLAGE DE LA TRANSITION DE 14H À 19H

RETOUR SUR 6 MOIS D'ÉCHANGES
animations - spectacles - partage des solutions

transition.orleans-metropole.fr
transition0rleans-metropole.fr
#transitionentrenosmains

ORLÉANS MÉTROPÔLE

CHIFFRES CLÉS DES ASSISES (échelle métropole)

Soirée de lancement suivie en live par **+ de 600** personnes

132 événements aux formats variés : visites, ateliers, installations artistiques

50 % des rendez-vous en numérique suivis par **2 300** inscrits

7 100 visites sur le site web des Assises et **1 844** abonnés à la newsletter

95 % des personnes souhaitent poursuivre leur implication en faveur des Assises (enquête de satisfaction réalisée auprès de **117** participants aux ateliers « Construction »)

Plus de **4 000** personnes rencontrées en avril et mai, au plus près des lieux de vie (marchés, espace public, supermarchés...)

OBJECTIF 1

Poursuivre les actions en matière de lutte contre les gaz à effet de serre

Si l'urgence exprimée dans les derniers rapports du GIEC a fortement incité la collectivité à aller encore plus loin dans le cadre des Assises de la transition, la démarche n'est pas nouvelle pour autant, à Orléans. En effet, plusieurs documents stratégiques traduisent cet objectif de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement : Schéma de cohérence territoriale (Scot), Plan local d'urbanisme (PLU) ou encore Plan climat-énergie territorial (PCAET). Ces documents sont accompagnés de plans d'actions qui déclinent les objectifs fixés de façon opérationnelle, dans toutes les compétences de la Ville : sobriété et performance énergétique des bâtiments ; énergies renouvelables et produits biosourcés ; offre de mobilité adaptée, respectueuse de l'environnement et de la santé ; territoire à énergie positive, résilient et en faveur de la qualité de l'air, etc.

AMÉLIORER L'ISOLATION DES BÂTIMENTS...

Chaque année, les vacances d'été sont mises à profit pour réaliser des travaux dans les écoles, permettant d'entretenir ou d'améliorer l'état des bâtiments, et d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions. La prise en compte du développement durable est incontournable dans la réalisation de ces travaux, conduits par la ville d'Orléans : isolation pour réguler la température à l'intérieur des bâtiments, perméabilité des revêtements et des sols extérieurs pour favoriser l'écoulement de l'eau, etc.

En 2021, des travaux ont également été réalisés à la Maison de la réussite de La Source, afin de renforcer l'isolation du bâtiment et d'améliorer la qualité de l'air grâce au remplacement de vitrages et à la pose de châssis ouvrants. Cette action a par ailleurs contribué à l'amélioration de l'accueil des usagers et des conditions de travail des agents.

Enfin, les différents projets liés au développement de l'enseignement supérieur en centre-ville intègrent un objectif de performance énergétique dans les travaux de rénovation ou de construction de bâtiments : isolation, huisseries, raccordement au chauffage urbain lorsque cela est possible. La démarche a concerné notamment l'ancien collège Anatole-Bailly, qui accueille l'ISC Paris, ou encore l'installation à venir de l'UFR de droit, économie, gestion, de l'université d'Orléans, sur le site de l'ancien hôpital Porte-Madeleine.

... ET LA QUALITÉ DE L'AIR EN INTÉRIEUR

En 2021, la crise sanitaire et la circulation encore active du coronavirus ont été l'occasion, pour la Mairie d'Orléans, d'installer des purificateurs d'air dans 23 restaurants scolaires, pour renforcer la sécurité des enfants en milieu scolaire. Le matériel, issu d'une fabrication française, permet de filtrer les particules polluantes, virus et bactéries, et assure une protection continue contre les agents pathogènes en suspension dans l'air. En complément, 70 capteurs de CO₂ ont été installés dans chaque dortoir de maternelle, pour un investissement total de 120 000 € : 80 000 € pour les purificateurs d'air et 40 000 € pour les capteurs. Des tests seront effectués afin d'évaluer la possibilité de déployer ce dispositif à plus grande échelle dans l'ensemble des établissements scolaires.

OPTIMISER L'ÉCLAIRAGE DANS LES BÂTIMENTS ET SUR L'ESPACE PUBLIC

Chaque année, les services de la Ville poursuivent l'amélioration de l'éclairage sur l'espace public ou dans les bâtiments, en installant des équipements LED, plus performants et moins énergivores.

En 2021 ont été concernées les lanternes des rues Buffon (96 lanternes) et Bois-Giraud (24 lanternes), ainsi que les salles du Musée des beaux-arts. Le conservatoire a investi 24 400 € dans le renouvellement

4.33 spots changés
au Musée des beaux-arts
(1 348 en 5 ans)

Gain de
30 000 € HT
en 2021 pour la consommation
électrique de la station d'épuration
de La Source

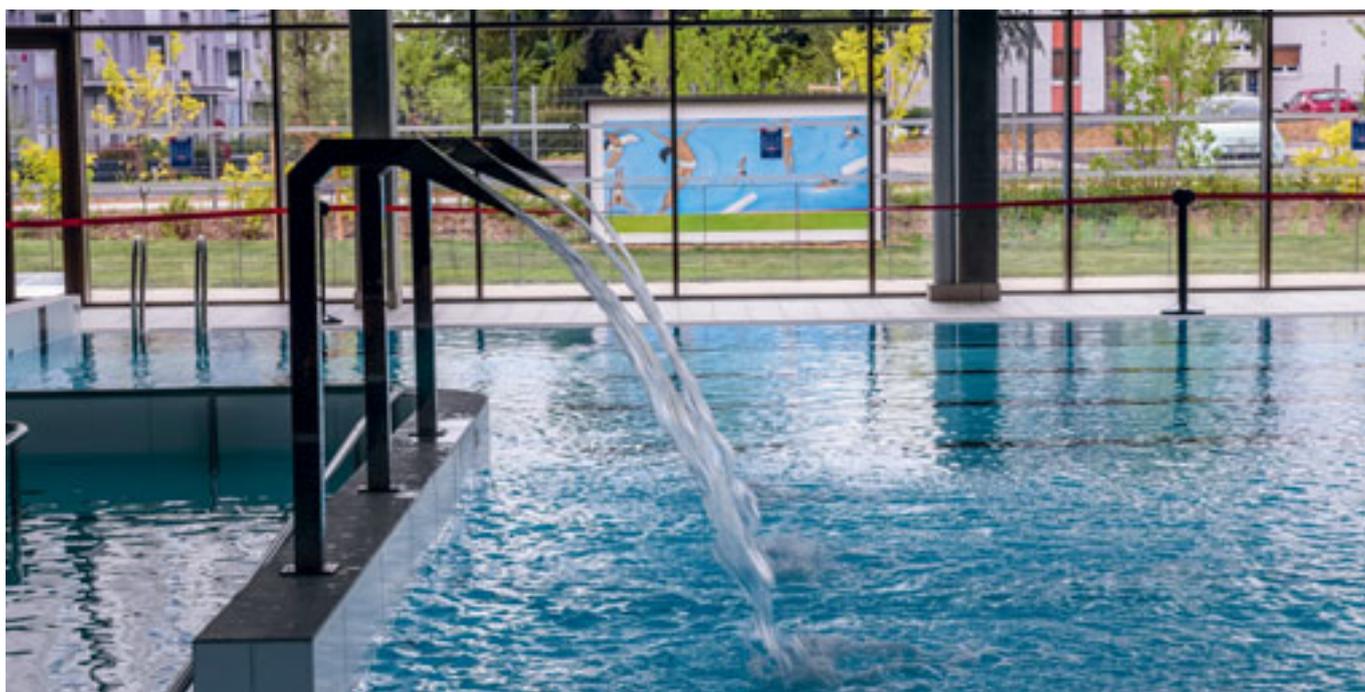
des projecteurs de la salle de l'Institut. La totalité de l'équipement est désormais en LED, avec des projecteurs qui consomment 150 W contre 750 W auparavant.

Au MOBE, qui a rouvert ses portes en 2021, un éclairage avec détecteur de présence a été mis en place pour ne consommer que l'éclairage nécessaire. Enfin, dans les bâtiments scolaires, l'éclairage par minuterie dans les vestiaires et sanitaires permet de limiter efficacement la consommation d'électricité.

À la station d'épuration d'Orléans-La Source, les surpresseurs d'air qui alimentent les bassins biologiques de la station ont été changés, permettant de diminuer de 10 % la consommation électrique globale de l'ensemble de l'installation.

OBJECTIF 2

.....Développer les énergies renouvelables



LABEL ÉCO-RÉSEAU DE CHALEUR POUR LE CHAUFFAGE URBAIN

Les réseaux de chaleur SOCOS (Orléans-La Source) et SOFLEC (Fleury-les-Aubrais) ont obtenu le label éco-réseau de chaleur pour l'année 2021. Cette distinction récompense la performance environnementale – une énergie majoritairement renouvelable –, l'aspect économique – des tarifs compétitifs – et la dimension sociale – dialogue avec les abonnés et les usagers. Il est à noter que la chaleur livrée aux usagers est produite majoritairement à partir de bois issu des forêts environnantes.

Le réseau de chaleur SODC, qui délivre une énergie majoritairement renouvelable (> 81% d'origine bois), a poursuivi en 2021 son développement sur le territoire. Dans la commune d'Orléans, il assure désormais le chauffage du centre aquatique L'Ô, de la caserne du SDIS rue Eugène-Vignat et de la cité administrative Coligny. Les travaux réalisés ont bénéficié d'un cofinancement de l'Ademe.

PLAN COMMUNAL POUR UTILISER DAVANTAGE L'ÉNERGIE SOLAIRE

La ville d'Orléans a décidé en 2021 de s'engager dans un Plan de solarisation de son patrimoine, et de contribuer ainsi au développement des énergies renouvelables de son territoire en équipant de panneaux solaires les toitures des bâtiments publics et des parkings. Cette action vise à susciter des initiatives similaires de la part des acteurs locaux et participe également au soutien de la filière photovoltaïque locale.

Cette démarche contribue à la stratégie énergétique fixée pour le territoire d'Orléans Métropole à l'horizon 2030 : développer l'énergie photovoltaïque jusqu'à 180 MWc, soit l'équivalent d'environ 145 hectares.

Cette action passe par le recensement des sites possibles et la réalisation des études de faisabilité techniques sur le patrimoine retenu, avant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), programmé pour 2022.

VEILLER AU CHOIX DES MATÉRIAUX POUR LES CONSTRUCTIONS RÉCENTES

Parce qu'ils jouent un rôle incontournable dans l'isolation d'un bâtiment, le choix des matériaux dans les projets de construction ou de rénovation d'équipements fait l'objet d'une attention particulière de la part des services, notamment dans le cadre de l'élaboration des projets puis dans les consultations ou appel d'offres.

Ainsi, le centre aquatique L'Ô, qui a ouvert ses portes le 21 juin 2021, a intégré cette approche économe et vertueuse en matière de choix des matériaux et d'aménagement, comme avec son système d'ultrafiltration pour récupérer l'eau de lavage des 7 filtres à sable installés. De même, un système d'échangeurs à plaque vise à récupérer de la chaleur sur les circuits de l'eau. Et l'eau de vidange est récupérée pour le nettoyage des voies et trottoirs de la ville.

OBJECTIF 2 :
Développer les énergies renouvelables

CHIFFRES CLÉS : L'O

Consommation d'eau : moins de

90l/baigneur

Consommation énergétique inférieure à

2 800 kWhEF/m²

EF : énergie finale consommée

En plus d'être raccordé au chauffage urbain, l'équipement est doté de 50m² de panneaux solaires thermiques pour assurer l'apport énergétique. Enfin, le centre aquatique est la première piscine en France à envisager l'obtention du label « Biodiversity », lié à la biodiversité dans les projets de construction.

Le complexe nautique de La Source, qui a été totalement réhabilité, répond lui aussi à des critères de haute performance énergétique, que ce soit pour la production de l'eau chaude sanitaire à partir d'énergies renouvelables (réseau de chaleur urbaine, alimenté par une chaufferie biomasse, et récupération de la chaleur du traitement de l'air et de l'eau avant rejet) ou pour l'optimisation des consommations électriques grâce à des équipements techniques peu énergivores.

Au sud d'Orléans, le futur complexe sportif, culturel et événementiel CO'Met répond à des exigences de performance environnementale liées à la labellisation HQE. La construction de cet équipement tout en s'inscrit dans une démarche environnementale globale, de la conception à l'exploitation. Parmi les points saillants :

- La volonté d'une intégration paysagère exemplaire, avec la limitation de l'imperméabilisation des surfaces et une gestion des eaux pluviales au maximum à la parcelle, suivant les capacités d'infiltration du site.

- Une qualité sanitaire globale des matériaux performante. Les descriptifs de chaque lot préconisent des matériaux et des équipements à faible impact sur l'environnement et la santé. Les produits mis en œuvre en contact avec l'air intérieur bénéficient d'un écolabel reconnu et d'une étiquette santé A+.
- Un concept énergétique limitant avant tous les besoins thermiques et s'appuyant sur une énergie renouvelable et locale : la géothermie sur nappe. La géothermie couvrira 70 % des besoins en chauffage et 100 % des besoins en refroidissement.
- Une maintenance anticipée, avec notamment le déploiement d'une gestion technique centralisée performante, ouverte et interopérable.
- La recherche du confort, avec la volonté d'étudier finement la répartition des températures et les vitesses d'air dans les grands volumes, pour garantir le bien-être des utilisateurs tout en permettant une bonne diffusion du traitement thermique.
- Enfin, un appel à manifestation d'intérêt est lancé, pour étudier l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture du parc des expositions et du palais des congrès.



OBJECTIF 3

.....Développer les mobilités douces et inciter
à l'usage des transports en commun

UN RÉSEAU CYCLABLE QUI SE RENFORCE

Afin de faciliter la pratique du vélo en ville, le réseau cyclable continue de se déployer. Les aménagements sont assurés par Orléans Métropole qui a, en 2021, pérennisé les aménagements temporaires cyclables qu'elle avait expérimentés en 2020 pour favoriser l'usage du vélo en sortie de confinement.

La forte fréquentation de ces voies par les cyclistes et l'essor de ce mode ont conduit à cette décision. À Orléans, cela concerne notamment le boulevard Rocheplatte et le pont George-V. En 2022 se terminera l'aménagement définitif de la rue Royale.



2,4 km

de voies cyclistes pérennisées à Orléans

8 %

des déplacements sont effectués à vélo en centre-ville

SE REMETTRE EN SELLE

Outre les aménagements de voirie, l'incitation à la pratique du vélo passe par l'organisation d'ateliers accessibles à tous pour effectuer gratuitement des petites opérations de contrôle et de réparation (vérification freins, pneus, éclairage...).

Ces stands, organisés par Orléans Métropole en partenariat avec l'association 1-Terre-Actions, ont été proposés place du Martroi et sur le marché du quai du Roi. En 2022, le dispositif sera reconduit et amplifié avec des interventions de la Vélo-école (association Respire), de la Prévention routière, des associations cyclistes, des gravages de vélos, dans

le cadre d'une journée spécifique, le 21 mai, fédérant les différents acteurs.

Une réflexion est en cours pour subventionner l'achat de vélos d'occasion, afin de prolonger la durée de vie des cycles.

De même, en réponse à une demande des parents du collège Rostand, une action a été mise en place pour apprendre aux collégiens à réparer leur vélo, sous la houlette d'1-Terre-Actions, et leur permettre de venir au collège en toute sécurité.



23

stands de remise en selle organisés, avec près de

670

participants

ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO

Pour encourager les déplacements à vélo, Orléans participe au Vélotour, événement qui permet de découvrir autrement la ville grâce à un parcours cycliste à réaliser en famille. En 2021, la 12^e édition du Vélotour a proposé un parcours de 17 km au sein du quartier de La Source, reliant une douzaine de lieux. Par ailleurs, la Métropole a obtenu le label « Territoire vélo », décerné pour trois ans par la Fédération française de cyclotourisme. Cette distinction récompense les efforts effectués en faveur du vélo et des services proposés aux pratiquants.

ÉLARGIR L'OFFRE DE VÉLOS

Prévus dans la délégation de service public transport, les services vélos permettent de louer un vélo pour une courte durée (« TAO vélo+ ») ou une longue durée (« Vélo TAO »). Ils comprennent désormais la mise à disposition de vélos à deux ou trois roues. En 2021, un travail sur la tarification des services vélo a été réalisé, à la demande d'Orléans Métropole. Enfin, une agence vélo a ouvert ses portes, place de l'Étape, en remplacement de celle du pôle d'échange de la gare d'Orléans, délocalisée temporairement quai du Roi. Elle propose un service « petit entretien », ainsi que la possibilité de faire marquer son vélo gratuitement.

En 2022, la flotte de vélo TAO sera renforcée (de 1 120 à 1 320 cycles), et de nouvelles unités seront commandées pour porter le parc, à l'horizon 2023, à 1 500 vélos. Enfin les plages d'ouverture de l'Agence vélo seront ajustées à celles de l'agence TAO, rue de la Hallebarde.

AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLO ÉLECTRIQUE

En 2021, le dispositif d'accompagnement à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE) de la Métropole a été ouvert aux vélos dits « cargos », à deux ou trois roues. En partenariat avec les vélocistes partenaires, Orléans Métropole apporte une aide financière sous forme de « chèque vélo » pouvant aller jusqu'à 300 € pour les personnes dont le quotient familial CAF est inférieur à 2 000 € par mois. L'aide concerne aussi les équipements de sécurité associés à l'achat du vélo (casques, antivols...).

En 2022, le dispositif va évoluer avec un ajustement des seuils d'aides financières de 300 à 400 € pour les VAE et à 1 000 € pour les vélos triporteurs.

VERS UN RENOUELEMENT DE LA FLOTTE DE BUS

Parce que la flotte de bus du réseau TAO était vétuste et ne répondait plus aux ambitions de la collectivité en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, Orléans Métropole a engagé un programme de modernisation de son réseau et de renouvellement de ses bus. En 2021, 12 bus électriques sont entrés en fonction, complétés par 5 bus articulés avec une hybridation biocarburant/électrique permettant une réduction de consommation de l'ordre de 30 %. Ces nouveaux bus permettent aussi de proposer aux usagers de voyager dans des véhicules plus confortables, fiables, et avec un impact plus limité sur l'environnement.

La transition vers une alimentation en biocarburant est prévue en 2022.

Près de **600** aides
à l'acquisition de vélos
(700 vélos de 2017 à 2020)
pour un budget
de **160 k€**



20 M€ HT

pour 12 bus électriques en 2021
et 17 en 2022

12,50 M€

pour 5 bus hybrides en décembre 2021
et 18 en 2022



NAVIGUER SUR LA LOIRE

Chaque été, le «BatOloire» est un service ouvert aux habitants et aux touristes. Il leur permet de relier la rive droite et la rive gauche de la Loire, en desservant trois points: le quai du Châtelet, le «Cabinet-Vert» et le parc de Loire.

En 2021, le tarif du titre de transport a été revu à la baisse (1,80 € au lieu de 2 €), et l'application Flash Ticket installée, pour valider son titre de transport par QR Code. Cette navette autorise la combinaison de tous les modes de déplacement, puisqu'elle dessert l'île Charlemagne, où une station Vélo+ et une ligne de bus permettent de rallier le centre-ville d'Orléans. Le BatOloire a circulé du 19 juin au 29 août 2021, à raison de trois trajets par jour le week-end et le mercredi (en juillet et août uniquement).



EXPÉRIMENTATION D'UNE RUE SCOLAIRE

Afin d'assurer la sécurité des enfants à proximité des écoles, la mairie d'Orléans a réalisé, à l'automne 2021, des travaux d'aménagement aux abords de l'école Marie-Stuart. L'objectif de ces travaux est d'expérimenter une rue scolaire, c'est-à-dire un accès apaisé qui facilite à la fois les trajets à pied ou à vélo, et réinstalle un espace de convivialité pour les adultes qui accompagnent les enfants.

Le principe d'une rue scolaire prévoit de fermer la circulation aux heures d'entrée et de sortie d'école, ce qui permet de créer un «sas» de sécurité pour les élèves et leurs parents, qu'ils viennent à pied, à vélo ou à trottinette.

Les parents de l'école Marie-Stuart ont été consultés sur la pertinence de la mise en place d'une rue scolaire; le sondage a recueilli 86 % de votes favorables. L'expérimentation a laissé place à la mise en œuvre définitive de la rue scolaire pour cette école. D'autres pourraient voir le jour en 2022.

OBJECTIF 4

Conduire les aménagements urbains sous l'angle du développement durable

PLAN LOCAL D'URBANISME : DERNIÈRES ÉTAPES

Arrêté en avril 2021 par le conseil métropolitain, le projet de Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUM) a été ensuite soumis à l'avis des institutions et collectivités partenaires, et à une enquête publique. Conçu selon un principe de valorisation des PLU existants, ce document d'urbanisme conforte et généralise les outils qui avaient été conçus, notamment lors de l'élaboration du PLU d'Orléans, en matière de protection environnementale adaptée à la vie urbaine. Ainsi, sur le territoire d'Orléans, le PLUM prévoit la préservation de :

- 334 cœurs d'îlot, représentant 84 ha de terrain,
- 17 ha de linéaires boisés,
- 238 arbres remarquables et protégés,
- 82 ha d'espaces boisés classés,
- 18 parcs et jardins, représentant 68 ha de terrain,
- 15 ha de zones humides.

L'ensemble de ces prescriptions concourt à préserver le patrimoine végétal du territoire, sous toutes ses formes. Le PLUM déploie également un coefficient de biotope par surface, qui pousse les projets à devenir plus vertueux en bonifiant les

aménagements favorisant la perméabilité et la respiration des sols, et à rendre la ville plus verte.

L'enquête publique menée en septembre 2021 a permis de recueillir 715 observations et s'est conclue par un avis favorable de la commission d'enquête assorti d'une réserve sur un projet situé en dehors d'Orléans.

DES PROJETS REDÉFINIS EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES USAGERS

C'est une réflexion globale qui a été portée sur les projets urbains engagés ou en cours de réflexion sur la commune. L'objectif de la Mairie, qui a impulsé la démarche, était à la fois de redonner une plus grande place aux espaces verts et de renforcer la concertation, voire la coconstruction avec les riverains et les usagers.

Ainsi, le projet immobilier prévu sur le site du Sanitas a été abandonné pour privilégier la création d'un parc urbain. À l'est d'Orléans, le projet de la ZAC du Fil-Soie est révisé pour éviter toute rupture avec l'architecture de la ville, et il est prévu de sanctuariser le cœur vert de l'espace pour favoriser l'agriculture de proximité (jardins familiaux, vergers, écopâturage...), en lien avec l'histoire arboricole du site, et préserver la biodiversité.

De même, pour la ZAC Jardin du Val-Ouest, dont l'aménagement et les usages font l'objet d'information et d'échanges avec les riverains, une enquête publique a été menée en fin d'année pour l'aménagement des tranches 1 et 2 du projet. Celui-ci prévoit la construction de 450 logements (contre 559 à l'origine du projet) au nord de la zone, et le maintien de la partie sud en zone agricole (13 ha), avec une nécessaire résilience au risque inondation des futurs logements. Des études ont été menées pour définir un « îlot témoin ».

**LE RENOUVELLEMENT URBAIN SE POURSUIT À L'ARGONNE...**

Dans la continuité du premier volet, le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) enclenché à l'Argonne et à La Source a pour objectif de compléter les premières actions réalisées. Deux aménageurs ont été désignés en mars 2021, lors du conseil d'Orléans Métropole, pour la mise en œuvre du NPRU : Sorgem pour l'Argonne et la Semdo pour La Source.

Pour le quartier de l'Argonne, « La Fabrique des possibles » repose en priorité sur la refonte de l'attractivité résidentielle et fonctionnelle de l'habitat, avec de nombreuses opérations de démolition, de requalification et de construction de logements : requalification des logements collectifs des Résidences de l'Orléanais, rue Léo-Delibes ; démolition de logements avant la construction d'une résidence intergénérationnelle sur l'îlot Wichita-Est (Borde-aux-Mignons) ; réhabilitation ou résidentialisation du parc immobilier du Clos-Boudard...

La requalification de la voirie et des axes de circulation comprend des aménagements de la chaussée, un nouvel éclairage public, le développement du réseau de liaisons douces au sein du quartier et vers le centre-ville et la Loire. Enfin, la création d'espaces verts doit contribuer à renforcer la place de la nature en ville et la préservation de la biodiversité. Ainsi, un projet de jardin dans le secteur du Pot-d'Argent est à l'étude, co-imaginé avec les usagers de l'Aselqo et les habitants du quartier.

Par ailleurs la création d'un tiers lieu est envisagée pour contribuer à dynamiser le quartier. D'une surface de 1 000 m² sur deux niveaux,

PLUM
Orléans Métropole et ses communes construisent le territoire de demain

PARTICIPEZ À L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

RÉUNION PUBLIQUE en ligne

Mardi 9 Mars 2021 > 18 h

Réunion secteur Sud : Olivet / Saint-Cyr-en-Val / Saint-Denis-en-Val / Saint-Jean-le-Blanc / Saint-Hilaire-Saint-Memin / Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Rendez-vous sur [orleans-metropole.fr / PLUM](http://orleans-metropole.fr/PLUM)

Pendant cette réunion en ligne, vous pourrez interagir et poser toutes vos questions

ORLÉANS MÉTROPOLÉ

#OrléansMetropole
www.orleans-metropole.fr

Montant du programme NPRU Argonne

138 M€ TTC

Montant du programme NPRU La Source

88 M€ TTC



le « projet César-Frank » comprendrait des espaces de travail mixtes et partagés à l'étage, et des commerces et services au rez-de-chaussée, dont un bureau de poste, un tabac/presse et une pharmacie. La concession d'aménagement de ce projet a été confiée en 2021 à la Semdo.

... ET À LA SOURCE

Autour du thème « Nature et savoirs » le Nouveau programme de renouvellement urbain à La Source vise à décloisonner les espaces, pour en faire un quartier d'innovation et d'ouverture, avec une exigence portée sur le paysage, marqueur fort du secteur.

Parmi les grandes opérations retenues figurent la poursuite de la végétalisation des avenues et des espaces publics, le maillage de liaisons vertes piétonnes et cyclables intra et hors quartier, ou encore la réalisation d'une boucle verte active afin de créer des « passerelles » entre les



grandes activités présentes : université, recherche, hôpital, entreprises, associations et équipements publics. Un parc urbain et un projet immobilier animeront l'îlot 12. Le parc immobilier existant sera requalifié ou résidentielisé, et le secteur de la « Dalle » changera de visage avec la destruction de la T17 et l'extension du jardin de la Renaissance.

Enfin, la restructuration et la diversification des commerces du centre commercial Bolière 3 contribueront à l'attractivité économique du quartier.

En 2021, la Ville a organisé, avec la Métropole, un concours de photos ouvert à tous les Orléanais sur la mémoire du



quartier de La Source : « Mon quartier avant/après ». Il s'agissait de retrouver des lieux du quartier photographiés dans les années 60-70, et sélectionnées par le service des Archives, pour les photographier à nouveau aujourd'hui. Une exposition itinérante a été réalisée à partir de ces images, et présentée sur la Dalle, à la mairie de quartier, au centre Aselqo, à la médiathèque Maurice-Genevoix...

OBJECTIF 4 : Conduire les aménagements urbains sous l'angle du développement durable



RENFORCER LA PLACE DE LA NATURE DANS LES PROJETS URBAINS

En cohérence avec ses objectifs de « ville-jardin », Orléans a poursuivi, en 2021, sa réflexion sur le renforcement de la place laissée aux espaces verts dans ses projets urbains. Cette démarche s'inscrit dans la lutte contre le changement climatique, grâce au déploiement d'îlots de fraîcheur sur le territoire.

Ainsi, dans le cadre de l'opération Carmes-Madeleine, outre la mise en vente des premiers logements, les études ont été poursuivies pour la création d'un jardin public dont les travaux sont envisagés en 2023-2024. Y seront privilégiées des essences résistantes au changement climatique.

Sur le site du Sanitas, l'abandon du projet immobilier ouvre la voie à la création d'un grand parc urbain reliant les parcs actuels Peteau et Anjorant, sur une surface totale de quatre hectares.

Dans cet objectif, la mairie d'Orléans a lancé une consultation auprès des riverains sur les thématiques et les usages possibles du futur parc (utilisation actuelle des espaces, équipements de loisirs les plus pertinents, types d'animations souhaités, dénomination du lieu...).

Enfin, dans la ZAC Bourgogne, secteur Puits-de-Linières, un jardin des senteurs est en cours d'aménagement (livraison attendue en 2022). Cet espace constituera un nouvel îlot de fraîcheur en cœur de ville.

+ de 4.00

questionnaires ont donné matière à la définition du futur parc urbain sur le site du Sanitas





axe

2

Préserver la biodiversité,
promouvoir et développer
la **nature sous
toutes ses formes**

axe
2

Préserver la biodiversité, promouvoir et développer la nature sous toutes ses formes

LE MOBE..... FAIT LA PART BELLE À LA BIODIVERSITÉ



.....
C'est un des temps forts de l'année 2021. Après plusieurs années de chantier, l'ancien Muséum d'Orléans a connu une véritable transformation pour devenir le Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (MOBE). Une nouvelle ambition pour ce lieu, qui associe conservation du patrimoine naturel et partage de la culture scientifique avec tous les publics.

Fermé en 2015 pour lancer sa profonde rénovation, le Muséum d'Orléans a rouvert ses portes le 19 mai 2021. Les travaux ont permis de rénover le bâtiment, mais aussi d'inventorier, de restaurer et de développer les collections, et, enfin, de modifier la scénographie pour permettre une meilleure mise en valeur des collections et de susciter des questionnements de la part des visiteurs.

À la fois conservatoire du patrimoine naturel et lieu de partage de la culture scientifique, le MOBE a pour vocation d'accompagner le public dans la compréhension du monde d'aujourd'hui en utilisant des outils de médiation participatifs et ludiques, afin que chacun puisse se saisir des enjeux scientifiques et environnementaux de notre société en développant son esprit critique.

DE MULTIPLES ENJEUX

Sur le plan architectural, le projet a permis, outre la réorganisation des espaces de visite, de renforcer la place dédiée à la conservation des collections, avec l'aménagement de locaux adaptés. Par ailleurs, des travaux de mise aux normes ont été réalisés, et la performance énergétique, comme l'étanchéité du bâtiment, a été revue sur certaines parties du bâti.

En matière de culture scientifique et de muséographie, le parcours a été totalement revu pour exploiter au mieux les riches collections et en assurer le partage au public. C'est au travers de parcours adaptés aux usages actuels, avec des thématiques très larges sur la biodiversité et l'environnement, que le public peut déambuler pour explorer le fonctionnement dynamique du vivant, des milieux terrestres et aquatiques, et du minéral. L'homme est aussi traité comme un exemple parmi d'autres, ce qui contribue à la réflexion sur sa place et son rôle dans le contexte du vivant.

La conservation et la mise en valeur des collections sont un élément clé de l'action d'un muséum, que l'on peut définir comme un conservatoire du patrimoine naturel vivant et minéral et qui, à ce titre, doit rendre ce dernier accessible à tous – chercheurs et visiteurs. Enfin, la dimension de transmission implique l'adaptation aux différents publics, sachant ou non.

UNE NOUVELLE VIE ET DE NOUVEAUX USAGES

Deux éléments architecturaux marquent ce « nouveau » bâtiment : une serre verticale accrochée à la façade, accessible au visiteur et qui ouvre le muséum sur sa ville ; un vaste atrium de triple hauteur qui présente une spectaculaire vitrine sur trois étages et donne des respirations à des espaces anciennement trop contraints. Deux marqueurs, qui constituent également des prouesses architecturales dans la mesure où ils sont suspendus dans le vide, accrochés par leur partie supérieure et maintenus à différents points de leur hauteur.

Le parcours de visite a été totalement revu, en tenant compte des nouvelles orientations scientifiques et culturelles du muséum. Sur 3 000 m², les visiteurs ont accès à des expositions temporaires ou permanentes, mais aussi à des espaces de médiation (proposant des ateliers pour adultes et pour les scolaires, des cycles de conférences) ou encore à la bibliothèque du muséum, riche de 12 000 ouvrages.

De nouveaux services sont aussi proposés : vestiaires, boutique, espace café, coin lecture. Enfin, le 4^e étage accueille un tiers-lieu, accessible gratuitement, comprenant une salle de conférences, un espace café, un espace de jeux, un coin lecture, etc.

3 553 visiteurs
au MOBE pour le week-end
inaugural

60 000
visiteurs en neuf mois

Montant total des travaux :

16 M€



APRÈS SON OUVERTURE AU MOIS DE MAI

MUSEUM D'ORLÉANS
POUR LA BIODIVERSITÉ
ET L'ENVIRONNEMENT

Le MOBE

VOUS INVITE À UN
WEEK-END
INAUGURAL

SAMEDI 2 & DIMANCHE 3
OCTOBRE 2021

de 10h à 13h
LE SAMEDI
DE 10h à 13h
LE DIMANCHE
ENTRÉE LIBRE
ET GRATUITE

ROUETTE &
SOCIÉTÉ

DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA SCIENCE, (RE)DÉCOUVREZ LE NOUVEAU MUSEUM : ATELIERS, INTERVENTIONS, SPECTACLES, CONCERT, JEUX, BUREAU EN DIRECT AVEC RADIO CAMPUS, TOURNAGE EN DUPLIX AVEC FRED DE L'ESPRIT SORCIER.

6 rue Marcel Proust 45000 Orléans • 02 38 54 61 05

Détails de la programmation sur :
www.orleans-metropole.fr #MuseumOrléans

Orléans Métropole



Sur les

7 135 m²

de bâtiment,

4 200 m²

ont été rénovés et réorganisés

3 500 m²

d'espaces sont ouverts au public

4 35 000

spécimens et échantillons sont conservés depuis près de 200 ans

1 000 m²

de réserves ont été créés pour les collections

UN WEEK-END INAUGURAL EN OCTOBRE

En raison du contexte sanitaire, le nouveau muséum n'avait pas pu fêter sa réouverture avec le public en mai. Aussi, à l'occasion de la Fête de la science, un grand week-end inaugural s'est-il tenu en octobre, jalonné d'animations, d'ateliers et d'activités pour aller à la découverte des collections et du patrimoine naturel avec des scientifiques, des naturalistes et des acteurs de l'éducation à l'environnement.

SE CULTIVER AUTREMENT

Pour permettre à chacun de se saisir des enjeux scientifiques et environnementaux de notre société, le MOBE a mis en place un cycle de neuf séances, réparties sur la saison 2021-2022. Avec, pour chaque trimestre, une thématique générale déclinée lors d'une conférence participative, une table ronde et une conférence hors les murs. Pour le premier cycle, le thème retenu, « En quête

de science », présentait la démarche scientifique, ce qu'est la science et ce qu'elle n'est pas. De nouveaux formats ont également été proposés, comme le « bar des sciences », où les participants ont pu échanger avec un conférencier autour d'un verre.

Enfin, parmi les actions hors les murs menées par les équipes du MOBE, une exposition itinérante, « À la loupe » a été présentée au centre commercial Cap Saran, du 23 novembre 2021 au 4 janvier 2022. Cette exposition a attiré le regard du public sur des détails qui passent souvent inaperçus, aiguillant leur sens de l'observation et les incitant à venir explorer les collections du MOBE.



OBJECTIF 1

Mieux connaître pour mieux protéger



Budget annuel de

4.00 K€ TTC

ICI, LA VILLE EMBELLIT VOTRE QUARTIER

Dans le cadre du projet « Orléans Ville Jardin »

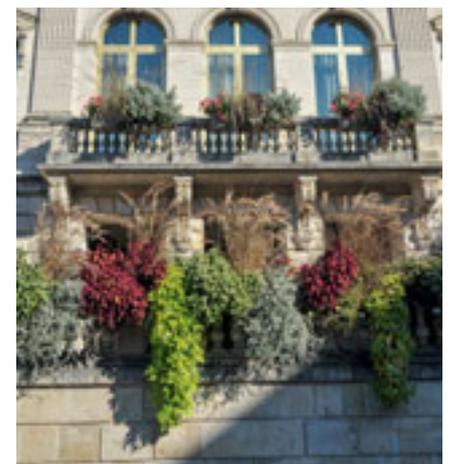
LES JARDINIERS TRAVAILLENT À LA CRÉATION ET À LA PLANTATION DE NOUVEAUX MASSIFS VISANT À :

- privilégier une **diversité végétale colorée** en toutes saisons
- favoriser une **gestion vertueuse de l'eau** avec la mise en place de paillage et de plantes nécessitant moins d'arrosage
- **préserver la biodiversité** en attirant les insectes pollinisateurs
- choisir des **végétaux résistants** et non envahissants
- **optimiser l'entretien** et la gestion des espaces verts
- **valoriser la rose** sur le territoire en intégrant de multiples variétés dans les plantations

Afin de redonner une plus large place à la nature en ville, la mairie d'Orléans a engagé un vaste programme de végétalisation des rues et des quartiers. Ainsi, le renouvellement des massifs plantés et des jardinières disséminés dans la ville a pour ambition de redonner du volume et de la couleur toute l'année, mais aussi de susciter la curiosité. Le fleurissement des terre-pleins et ronds-points ou la création de nouveaux massifs et structures végétales, en choisissant des végétaux résistants à la chaleur et à la sécheresse, contribuent à faire découvrir de nouvelles essences. Les parcs ont, quant à eux, accueilli de nouvelles plantations, comme une collection de roses de Noël et de clématites, en fleurs toute l'année, au parc de la Charpenterie. L'objectif de la Ville est de doter chaque quartier d'un potager mettant en valeur des espèces originales ; 3 ont été créés en 2021, 2 le seront en 2022.

Ce programme contribue à agrémenter le cadre de vie dans la ville, mais participe surtout à la préservation de la biodiversité en facilitant le retour des insectes et petits animaux.

La très grande majorité des végétaux plantés proviennent de la production locale, notamment des serres municipales, qui travaillent également à la recherche de solutions pour limiter les arrosages des pots disposés sur l'espace public.





180 000

plantes dans les serres municipales

4 000 000

crocus plantés dans tous les quartiers

2 000 m²

de prairie fleurie semée
le long de la RD 2020

UN LABEL REFLET DE LA DÉMARCHÉ

Ces actions s'inscrivent dans la continuité de l'inventaire de biodiversité communale réalisé en 2019 et du plan d'actions associé. Il est destiné à favoriser la protection et la reconquête de la biodiversité sur le territoire via la planification urbaine, l'aménagement et l'entretien des espaces. Des actions qui concourent au maintien des «4 fleurs» du label «Villes et villages fleuris», obtenues en 2021 après l'audition de renouvellement. Celle-ci s'est déroulée en juillet, avec trois personnes issues du Conseil national des «Villes et villages fleuris», qui ont été accueillies pendant une demi-journée pour comprendre la politique de la ville, et découvrir les jardins et les parcs du territoire.



ADOPTION DU BARÈME D'ÉVALUATION DES ARBRES

En février 2021, le conseil municipal a adopté un barème qui fixe une valeur aux 25 000 spécimens d'arbres répartis sur son territoire. La valeur de chacun a été estimée

en fonction de son essence, de sa rareté ou encore de son état sanitaire. Ce barème a pour objectif de dissuader particuliers, promoteurs et entreprises de les endommager. Il s'inscrit dans la continuité de la Charte orléanaise de l'arbre urbain, élaborée pour sensibiliser les acteurs de l'aménagement et de la gestion de l'espace public, ainsi que les propriétaires, sur la connaissance, la protection et le développement des arbres en ville.

UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

2021 a vu l'augmentation des surfaces d'espaces verts gérées de manière différenciée, avec la plaine du Belneuf et le parc de l'Étuvée. La démarche vise à adapter l'entretien des parcs selon «l'esprit du lieu», pour prendre en compte ses usages et donner à voir des paysages différents. En effet, les espaces verts gérés de manière écologique, en privilégiant les mosaïques de petits milieux, accueillent une biodiversité urbaine diversifiée et importante.

C'est dans ce cadre que les hauteurs de coupe des gazons ont été relevées de plusieurs centimètres dans le secteur intramail. La présence des fleurs qui s'épanouissent au printemps et en été est d'une grande utilité pour les nombreux insectes pollinisateurs, qui contribuent eux-mêmes à la fécondation des fleurs, des arbres fruitiers et de certains légumes. Une coupe plus haute de quelques centimètres permet aussi de préserver la microfaune présente au sol et augmente également la photosynthèse de l'herbe. Enfin, elle renforce la résistance de la pelouse à la sécheresse et à la chaleur, maintient l'humidité du sol et permet de conserver une pelouse verte.

LE JARDIN DES PLANTES LABELLISÉ

Le Jardin des plantes a reçu, en 2021, le label «ÉcoJardin», qui garantit la gestion environnementale du site sur le long terme, selon sept critères : planification, sol, eau, faune et flore, mobiliers et matériaux, formation, information du public. Il rejoint ainsi le parc de la Fontaine-de-l'Étuvée, auquel le label a été décerné en 2020. Cette distinction témoigne de la forte implication des services de la Ville dans une démarche d'amélioration continue, et de leur action en faveur d'une gestion toujours plus écologique.

PRÉSERVER LES ABEILLES

La ville d'Orléans a confié aux apiculteurs du Centre d'études techniques apicoles la gestion de son rucher (6 ruches) installé au Jardin des plantes. La production de miel a été faible en 2021 en raison des conditions climatiques difficiles – du gel au printemps, des températures basses en juin, suivies d'un été pluvieux. La crise sanitaire n'a pas permis d'organiser des visites, mais des animations ont été proposées à 10 classes d'écoles primaires d'Orléans.

265

écoliers

accueillis au rucher du Jardin des plantes

24 kg

de miel récoltés en 2021
contre 150 kg, en moyenne,
habituellement

OBJECTIF 1 : Mieux connaître pour mieux protéger



PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES

La ville d'Orléans a participé aux 24H de la biodiversité, organisées par Orléans Métropole, sur le thème des milieux aquatiques – étangs, rivières, mares. Parmi les événements proposés : une conférence de Nicolas Vanier, comme grand témoin des changements climatiques et des impacts sur les populations, des ateliers au MOBE sur les insectes, ou encore une conférence de l'entomologiste et écrivain François Lasserre sur le superpouvoir des petites bêtes. Orléans est pleinement engagée dans la coconstruction de l'édition 2022, portant sur le thème de la nature en ville.

ÉVEILLER LA CURIOSITÉ POUR LA NATURE À TOUT ÂGE

Il n'y a pas d'âge pour commencer à s'intéresser à la nature. Aussi la Ville s'attache-t-elle à éveiller la curiosité et l'intérêt des enfants dès leur plus jeune âge, pour les sensibiliser à la nécessité de préserver la biodiversité. Dans les crèches, des animations et ateliers sont proposés, avec des plantations dans des jardinières ou dans un jardin. Pour le grand public, le MOBE a proposé, avant sa réouverture, plusieurs animations au parc Pasteur sur le thème de la science et de la nature. S'appuyant sur son Cyclo'Sciences, un triporteur scientifique qui facilite les échanges, il a orchestré des animations « flash » adaptées à tous, à base

d'observation et de manipulation, sur les oiseaux de la Loire, la biodiversité et son évolution, l'histoire de la Terre, etc.

LA BIODIVERSITÉ COMME SUPPORT PÉDAGOGIQUE

Dès le plus jeune âge, des projets de sensibilisation à la nature, ou en lien avec les animaux, sont mis en œuvre dans les crèches. Ces actions pédagogiques sont programmées et proposées tout au long de l'année. Activités de plantation, jardinières, hôtels à insectes, composteurs, médiation animale ou encore visites de fermes pédagogiques visent à faciliter l'approche de la nature et des animaux pour les tout-petits, et à les familiariser avec l'environnement.

Dans la même démarche, un jardin pédagogique a été mis en place à l'école maternelle du Nécotin. Ce projet, financé par la Communauté européenne, a été conçu en veillant à l'impact sur l'environnement, avec l'achat d'un récupérateur d'eau, et à la biodiversité, avec l'installation de refuges pour les insectes, oiseaux et autres petits animaux. Plusieurs objectifs sont portés à travers ce projet :

- recréer le lien et la compréhension entre nature et humain,
- éduquer à l'environnement et au développement durable,
- inciter les enfants à aller vers l'écocitoyenneté dans leurs comportements et leurs décisions,
- donner du sens au système du vivant et en faire comprendre les cycles,

- faire connaître les plantes qui deviendront des aliments à cuisiner et à déguster,
- encourager à prendre le temps d'observer, de préserver, de soigner, développer la patience et la concentration,
- créer une coopération entre les élèves.

Enfin, une action sur la problématique de l'eau a été mise en place au profit des élèves de la « Cité éducative » – école du Nécotin, collèges Montesquieu, Fournier et Rostand. Ce dispositif avait pour objectif de sensibiliser les jeunes à la gestion et la préservation de l'eau à travers différents ateliers ludiques, et de leur permettre ainsi de développer les bonnes pratiques au quotidien, en lien avec Parakou, ville du Bénin avec laquelle Orléans mène des projets de coopération décentralisée (lire aussi p. 60). Le projet s'est déroulé tout au long de l'année scolaire, avec pour fil conducteur le jeu de société « Sauvons l'or bleu avec P2O », réalisé par les mairies d'Orléans, d'Ono (Japon) et de Parakou (Bénin), et les établissements scolaires des trois villes.



OBJECTIF 2

..... Gérer l'espace public de manière écologique

RÉUTILISER LES EAUX USÉES TRAITÉES

Afin de limiter l'usage de l'eau, notamment pour l'arrosage des parcs et jardins, Orléans Métropole a engagé une action de réutilisation des eaux usées traitées par la station d'épuration d'Orléans-La Source/Saint-Cyr-en-Val. Cette réutilisation permettra, notamment, d'arroser le Parc floral pour la saison 2023, et de réduire ainsi les prélèvements d'eau dans le Loiret.

La solution retenue comprend un filtre à sable/UV suivi d'une désinfection à l'hypochlorite de sodium, afin de disposer d'une eau usée traitée de qualité A. Ce projet prévoit également de réhabiliter un ouvrage existant de la station d'épuration, afin de limiter le coût d'investissement du projet et son impact environnemental.



UN SOL PERMÉABLE AUX PIEDS DES ARBRES

Déjà expérimentée dans le centre-ville et le nord-ouest d'Orléans, la pose de béton perméable a été étendue au quartier Dauphine à l'automne 2021. Ainsi, les pieds des platanes de l'avenue Dauphine ont été recouverts d'un revêtement appelé Perméo®. Composé d'un granulat de bois, ce matériau

a un pouvoir drainant qui agit en limitant l'évaporation. Il empêche également la pousse des adventices et limite le compactage de la terre à l'origine de la remontée des racines en surface et de la déformation des trottoirs. Cette démarche à la fois environnementale, économique et esthétique devrait être, à moyen terme, dupliquée dans d'autres quartiers de la ville.



LES MARES, RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

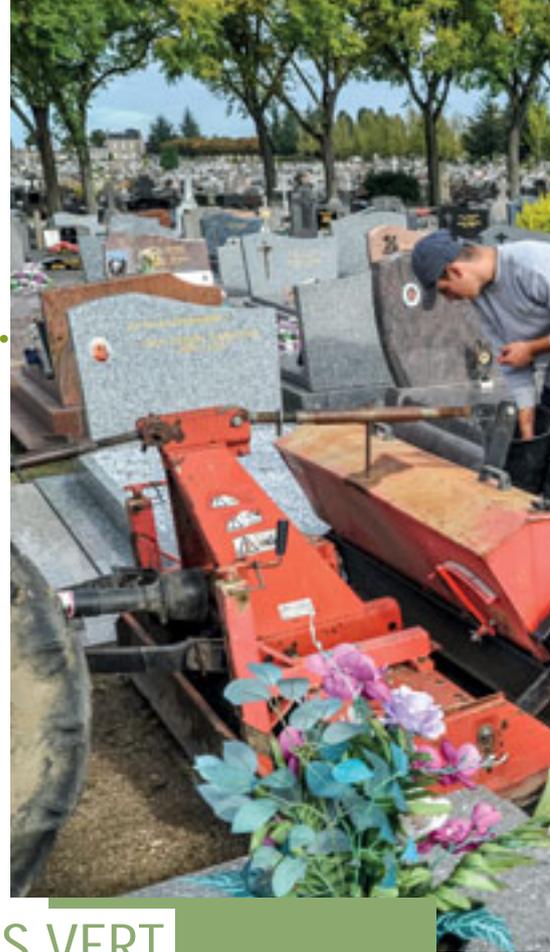
Les services municipaux ont procédé, en 2021, à des travaux d'étanchéité et au nettoyage des mares du Jardin des plantes et du parc de la Fontaine-de-l'Étuvée. Dans ce dernier, la noue était obstruée par des végétaux et coulées de terre, et n'alimentait plus la mare, qui a, de ce fait, perdu son étanchéité, à cause de fissures.

Une campagne de curage, de nettoyage et de reprise de l'étanchéité du bassin de rétention et de son fossé d'alimentation a permis à l'ensemble de retrouver son aspect habituel. De même, la mare du Jardin des plantes a bénéficié de travaux d'étanchéité. Après la remise en eau à partir du point de forage implanté dans le jardin, la mare a été agrémentée d'une flore adaptée au milieu aquatique et semi-aquatique : végétaux de berges ou semi-immergés. Cette végétalisation a été réalisée avec la terre provenant de la mare originale, afin de faciliter le retour de la faune – insectes et autres batraciens.

axe
2

Préserver la biodiversité, promouvoir et développer la nature sous toutes ses formes

OBJECTIF 2 :
Gérer l'espace public de manière écologique



REPENSER LES COURS D'ÉCOLE

Pour répondre aux enjeux climatiques, urbains et sociaux dans les cours d'école, la ville d'Orléans, en partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a engagé, en septembre 2021, une réflexion destinée à repenser et réaménager les cours de récréation sur le modèle des « cours-oasis », en commençant par l'école élémentaire du Jardin des plantes. La cour-oasis est un lieu rafraîchi, plus agréable à vivre au quotidien, mieux partagé par tous et axé sur le bien-être des enfants. Elle inclut des espaces plus naturels, avec davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition des zones.

Les nouveaux usages proposés visent à répondre aux besoins fondamentaux des élèves en termes de mouvement, d'exploration et de contact avec la nature.

Ce travail de réflexion ne pouvait se faire qu'avec l'implication de tous les usagers des cours. Ainsi, 20 élèves ambassadeurs, du CP au CM2, ont été désignés pour participer aux cinq ateliers de concertation, pour recueillir les envies des enfants et

imaginer les évolutions possibles. Les enseignants, agents et représentants des parents d'élèves ont également été sollicités pour répondre à des questions sur les différents espaces extérieurs de l'école. Les travaux seront réalisés à l'été 2022. Les plantations seront faites en novembre 2022 avec la participation des élèves.

UN CIMETIÈRE PLUS VERT et sans pesticide

Pour créer un cadre plus agréable et apaisant dans le cimetière Saint-Marceau, la mairie d'Orléans a décidé de tester la végétalisation entre les tombes et les espaces délaissés.

La présence de plantes couvre sols permettra d'une part de limiter l'apparition des herbes spontanées et d'autre part, d'embellir le cimetière.

La Mairie d'Orléans remercie les usagers de respecter les zones d'enherbement et les plantations de vivaces fleuries. La végétation spontanée est le signe d'un cimetière plus vert et d'une nature sans pesticide !

Le saviez-vous ?

Le cimetière Saint-Marceau préserve l'eau et la biodiversité en n'utilisant plus aucun produit phytosanitaire depuis plus de 10 ans.

Fleurissement des espaces à l'arrière des tombes

MA FUTURE COUR D'ÉCOLE EN MODE OASIS

RESTITUTION DE LA DÉMARCHE DE CO-CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DES COURS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU JARDIN DES PLANTES

CEST QUOI CE PROJET ?
En réponse aux enjeux climatiques, urbains et sociaux (usages de l'espace), la ville d'Orléans en partenariat avec le Conseil d'urbanisme, d'architecture et de l'environnement (CAUE), a mis en place une démarche de co-conception pour repenser et réaménager les cours de récréation sur le modèle des cours Oasis.

POURQUOI CETTE DÉMARCHE ?
Pour qu'enfants, parents d'élèves, représentants périscolaires, agents et enseignants contribuent à la création de cours de récréation rafraîchies, agréables à vivre au quotidien et mieux partagées par tous.

CEST QUOI UNE COUR OASIS ?
Pensée comme des îlots de fraîcheur, elle propose des espaces mieux partagés par tous et axés sur le bien-être des enfants. Les cours rénovés présentent des espaces plus naturels, avec davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition des zones. Les nouveaux usages proposés visent à répondre aux besoins fondamentaux des élèves en termes de mouvement, d'exploration et de contact avec la nature.

Et pour que la démarche soit complète, c'est maintenant à vous de donner votre avis !

UN AMÉNAGEMENT DES COURS. ÉTAPE PAR ÉTAPE

ATELIERS DE SENSIBILISATION ET DIAGNOSTIC PARTAGÉS AVEC TOUS LES USAGERS		ATELIERS DE CONCEPTION "MA COUR IDÉALE"		SUIVRES À MENIR	
17 SEPTEMBRE Atelier 1 avec les enfants	SEMAINE DU 11 OCTOBRE Atelier 2 de la cour avec les adultes (enseignants, agents, animateurs, parents, etc.)	18 DÉCEMBRE Atelier 3 avec les enfants	AVANT LES VACANCES DE NOÛL Atelier 4 avec les enfants	FÉVRIER Présentation du projet de la cour et lancement de la concertation des entreprises	JUILLET / AOÛT Travaux de la cour
2021		2022			JUN 2023 Début sur la rue de la cour
17 OCTOBRE Atelier 2 avec les enfants	18 NOVEMBRE Atelier 3 avec les enfants	DÉCEMBRE ↔ JANVIER Atelier 4 avec les enfants	JANVIER Elaboration du projet sur la base des propositions des élèves et enseignants des usagers de la cour	MARS / AVRIL Visite de sites avec les entreprises/enseignants Intervention possible sur les déchets, l'eau...	NOVEMBRE Participation des enfants aux plantations

VÉGÉTALISER LES CIMETIÈRES

Parmi les espaces qui ont bénéficié d'une végétalisation, figurent le Grand Cimetière d'Orléans et le cimetière Saint-Marceau.

Pour le premier, le projet avait commencé en 2020, avec l'objectif d'apporter de la verdure dans un espace très minéral. Pour cela, des végétaux résistants avaient été plantés pour remplacer les herbes « anarchiques » et limiter les interventions des agents, qui se sont multipliées depuis l'arrêt de l'utilisation de désherbants chimiques.

La 2^e tranche, réalisée à l'automne et durant l'hiver 2021, visait à aménager certaines parties, notamment l'extérieur des sections et les allées, par des semis peu poussant, des prairies fleuries et la plantation d'arbres.



GRAND CIMETIÈRE

17 arbres plantés

1 000 m²
de prairie déployés

17 000 m²
de semis pour végétaliser
les allées et les trottoirs

À Saint-Marceau, la végétalisation de l'ancien et du nouveau cimetière s'est poursuivie avec la création du tapis végétalisé entre les sépultures et le semis de prairies fleuries. Au cours de l'hiver 2021-2022, 2 650 vivaces et arbustes ont été plantés, ainsi que 170 m² de tapis végétalisé, pour aménager les entre-tombes. Les plus grands espaces (têtes de tombes, allées...) seront agrémentés par des vivaces résistant à la sécheresse, des rosiers et des arbustes. Enfin, des massifs orneront bordures et angles d'allées, et des plantes grimpantes investiront les murs du cimetière. Des projets qui permettent d'envisager à terme la labellisation « Éco-Jardin », sur la base d'un état des lieux de la biodiversité prévu en 2022.

L'ÉCOPÂTURAGE SE DÉPLOIE

Un nouvel espace vert dans le secteur des étangs de pêche du parc de Loire est venu compléter celui d'une prairie située à proximité, et plus généralement ceux qui sont déjà entretenus par écopâturage dans Orléans. Le fait de laisser les chèvres ou les moutons entretenir certains espaces du territoire est un mode de gestion naturel développé par Orléans pour réduire l'empreinte carbone liée à l'usage d'engins mécaniques, mais aussi limiter le nombre d'interventions humaines et préserver la biodiversité. En tout, ce sont plus de 6 hectares qui sont entretenus par ces animaux, selon la topographie des lieux et la nature des végétaux qui y poussent – les moutons préférant les grandes surfaces enherbées, et les chèvres étant plus adaptées aux espaces escarpés et broussailleux. Cette action est réalisée en partenariat avec l'association La Moutonte.



VERS UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES BASSINS PLUVIAUX

Jusqu'en 2020, la gestion des cinq bassins pluviaux secs d'Orléans consistait en une gestion horticole intensive, avec une tonte à quelques centimètres, plusieurs fois par an, sans prise en compte de la faune et de la flore. L'année 2021 a été consacrée à tester différents modes de gestion : écopâturage, fauche tardive, prairie fleurie, fauche intensive. L'objectif était d'évaluer pour chacun l'impact environnemental, économique et technique, ainsi que l'impact sur les riverains et l'acceptation sociale. De nombreux partenaires locaux ont accompagné cette démarche : laboratoire d'éco-entomologie, laboratoire de sociologie de l'université d'Orléans, Loiret nature environnement, la startup Argaly...

125 foyers ont répondu à cette étude d'impact d'une gestion différenciée des bassins pluviaux

OBJECTIF **3**

Accompagner les actions citoyennes favorables à la nature en ville



LA NATURE GAGNE DU TERRAIN

Le 24 mars 2021, un atelier ouvert aux enfants a été organisé afin de fleurir les pieds d'immeubles dans le quartier de l'Argonne. Cette opération, menée par Les Résidences de l'Orléanais, en lien avec leur agence de l'Argonne, la mairie de proximité Est et la préfecture, a vu la participation d'une quinzaine d'enfants, guidés par des animateurs de l'Aselqo Grand-Villiers et deux volontaires en service civique d'Uniscité. Elle a participé à ajouter de la couleur à l'entrée des résidences, mais surtout à créer du lien et à sensibiliser sur la préservation de la nature.

Dans la même démarche, le programme « Embellissons nos rues », initié par la Ville, encourage les habitants à fleurir ou à végétaliser l'espace public, et plus particulièrement les façades de maisons et les pieds d'immeubles. Chaque propriétaire peut contacter sa mairie de proximité, qui étudie la faisabilité technique des projets en étroite collaboration avec les services. Ceux-ci se chargent ensuite de préparer le lieu où le propriétaire va effectuer ses plantations, les arroser et les entretenir. En 2021, les équipes de la Mairie sont intervenues dans les rues des Ormes-Saint-Victor (centre-ville) et Tudelle (quartier Saint-Marceau).

27 actions « Embellissons nos rues » dans la commune

- 6 au centre-ville
- 4 au Nord
- 5 à l'Est
- 9 à l'Ouest
- 3 à Saint-Marceau



12 nouvelles jardipallettes
acquises en 2021

- 5 à l'Est
- 9 à l'Ouest
- 3 à Saint-Marceau

CULTIVER LES LÉGUMES ET NOURRIR LE LIEN

Les jardipallettes sont un autre moyen d'accéder à la nature en ville. Elles contribuent à la fois à végétaliser et à embellir les lieux où elles sont implantées, mais aussi à créer du lien social.

La Mairie poursuit aussi l'acquisition et l'installation de jardipallettes sur l'espace public. Celles-ci sont ensuite cultivées et entretenues par les habitants du quartier. En 2021, 12 nouvelles jardipallettes ont été acquises, et 4 ont été installées rue du Parc et avenue de Saint-Mesmin.

De plus, un projet retenu dans le cadre du budget participatif 2021 concerne la création d'un jardin partagé dans le jardin Hélène-Cadou. Il sera installé en 2022.



OBJECTIF 4

Gérer, garantir et respecter la place de l'animal en ville



L'EXPERTISE D'ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Un partenariat a été engagé avec l'Association pour la protection des chats libres d'Orléans. La Ville confie à l'APCLO la mission de capturer les chats errants sans maître pour les faire identifier (ils acquièrent ainsi le statut de « chats libres »), tatouer et stériliser. Pour cela, un contrat a été passé avec une clinique vétérinaire.

En ce qui concerne les chiens errants sans maître, un marché est passé avec la SPA du Centre pour la gestion du relais-fourrière du pont Cotelte. Ce dernier assure la prise en charge des chiens déposés par la police municipale ou les pompiers, avant que la fourrière animale départementale ne prenne le relais.

Pour les animaux errants sans maître retrouvés blessés sur l'espace public, une convention avec l'association vétérinaire SOS animal de compagnie permet d'assurer les soins vétérinaires nécessaires.

Quant aux pigeons, dont les nuisances sont multiples, c'est l'APAL (association des piégeurs agréés du Loiret) qui est chargée de mener des campagnes de capture pour lutter contre leur prolifération.

124.

chats errants sans maître capturés par l'APCLO

4.

campagnes de capture de pigeons (2 au nord et 2 au sud de la Loire)

14.89

pigeons capturés par l'APAL

VEILLER AU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX DANS UN ENVIRONNEMENT CITADIN

Réglementairement, le maire est garant du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publique. Il est aussi responsable des animaux errants ou en état de divagation sur le territoire, ainsi que de ceux qui sont blessés. Pour répondre aux obligations réglementaires, défendre la cause animale et garantir le bien-être animal en toutes circonstances, la ville d'Orléans a souhaité confier cette mission de service public à des partenaires qui disposent d'un savoir-faire et d'une expertise reconnue en la matière. Elle a ainsi mis en place un dispositif partenarial avec des acteurs du territoire et des associations.



axe

3



Une cité écoresponsable

OBJECTIF **1**

Mieux traiter les déchets



+ 8 %
de tonnes de déchets collectés dans les poubelles jaunes

DES CONSIGNES DE TRI SIMPLIFIÉES ET ÉLARGIES

Depuis le 1^{er} février 2021, le geste de tri est simplifié, et les usagers peuvent désormais mettre dans leur poubelle jaune tous les emballages et tous les papiers (100% des papiers et des emballages se trient). Cette modification est directement liée à la modernisation du centre de tri des collectes sélectives, situé à Saran, et à l'innovation dans les filières de recyclage. Une collecte plus simple pour les usagers qui a contribué à augmenter le volume de déchets recyclables collectés et à réduire d'autant, ou presque, le volume des ordures ménagères.



APPRENDRE À TRIER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Afin de limiter l'impact sur l'environnement tout en garantissant un accueil de qualité et en toute sécurité, les crèches ont mis en place des actions destinées à réduire la production de déchets liée à leurs activités : utilisation de surchaussures en tissu lavable, recyclage d'objets du quotidien en décoration ou en jeux, installation de composteurs dans plusieurs établissements (projet en cours avec les Cycloposteurs) ou encore tri sélectif (carton/verre). Par ailleurs, les bidons de produits d'entretien bénéficient d'un ramassage spécifique dans les crèches.

2

écoles (Diderot et Saint-Marceau)
sensibilisées à la réduction des déchets

Dans les écoles, le tri est encouragé grâce à des bornes de tri pour le papier, et des sacs posés dans les classes et salles d'activités périscolaires. Pour ce qui concerne la restauration scolaire, les déchets sont également triés dans la cuisine centrale et dans les offices. Les produits d'entretien utilisés sont 100 % écolabellisés.

Plus globalement, les locaux municipaux et les musées sont équipés de bornes de tri ou de poubelles dédiées permettant de trier ses déchets (carton/verre).

SENSIBILISER LES JEUNES AUX ÉCOGESTES

À la demande des écoles, des animations peuvent être proposées pour susciter une prise de conscience et encourager les gestes qui visent à trier, recycler ou limiter le gaspillage. Ces sujets étant abordés dans les programmes de classes élémentaires, ces animations s'adressent prioritairement aux enfants ayant entre 8 et 10 ans. Ceux-ci deviennent alors ambassadeurs au sein de leur école, autour de cinq thèmes : tri/recyclage, compostage, gaspillage alimentaire, réemploi et devenir des déchets. Les classes qui ont bénéficié d'une animation peuvent visiter l'usine de traitement des déchets (UTOM).

Chez les plus grands, un escape game sur le gaspillage alimentaire a été proposé au lycée Jean-Zay, dans le cadre de sa journée « verte ». Dans la même veine, un nouvel escape game a vu le jour sur les thématiques liées à la réduction des déchets. Destiné aux classes, de la primaire à l'enseignement supérieur, il a été mis en place pendant le Festival de Loire et a rencontré un grand succès.

Les 6 et 7 octobre, un « Hackathon » de deux jours a été organisé par Orléans Métropole auprès du public universitaire. Les étudiants ont été invités à travailler sur la thématique des campus durables, et plus particulièrement sur la gestion et la réduction des déchets. Parmi les idées exprimées figure celle d'un challenge interécoles autour du recyclage et du réemploi.



324 participants
aux 14 ateliers "zéro gaspi"
proposés à Orléans

TENDRE VERS LE « ZÉRO GASPI »

Du 10 septembre au 27 octobre 2021, Orléans Métropole a organisé des animations et ateliers pour encourager les habitants à éviter le gaspillage et à jeter moins. À Orléans, 14 ateliers ont permis d'apprendre à entretenir son vélo, à fabriquer du pain qui se conserve, à jardiner au naturel, à construire un composteur en bois de récup', ou encore à gérer ses déchets de cuisine.

LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Parce que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, la mairie d'Orléans veille à réduire le gaspillage alimentaire. Par exemple, en adaptant les quantités proposées à l'âge des consommateurs – adultes ou enfants –, selon la réglementation en vigueur, et en proposant des menus variés et équilibrés. Les enfants et le personnel d'accompagnement sont régulièrement sensibilisés à l'importance de réduire le gaspillage alimentaire : chaque jour, les déchets alimentaires sont pesés dans 10 écoles élémentaires d'Orléans, et les repas non consommés sont donnés à des associations caritatives.

OBJECTIF **2**

Accompagner les démarches vertueuses

LES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS À DOMICILE

Chaque année, d'avril à novembre, la collecte de végétaux à domicile est proposée aux personnes âgées de plus de 75 ans et aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité (ou d'une carte de stationnement pour personne à mobilité réduite). Les personnes concernées peuvent s'inscrire auprès de leur mairie de proximité et déposer, ensuite, leurs déchets verts en fagots ou dans des sacs devant leur domicile. Un service qui facilite la vie des personnes à mobilité réduite.



LES DÉCHETS TECHNIQUES MUNICIPAUX

3942 tonnes de déchets ont été prises en charge pour les services municipaux en 2021 – un chiffre en diminution par rapport à 2020 (4048 tonnes).

En parallèle, les déchets triés (bois, métaux) sont en augmentation, grâce à un tri plus poussé au sein des services.

Les balayures sont issues de l'entretien mécanisé des voiries. Elles sont composées majoritairement de sable et de déchets organiques, et leur traitement demande un contrôle particulier des polluants (résidus d'huiles et de carburants), ainsi qu'un criblage pour écarter les corps creux (canettes, emballages...). Le processus permet une valorisation à terme des sables, notamment pour le remblaiement de tranchées de réseaux techniques. Il génère ainsi l'économie d'une part équivalente de matériaux naturels d'extraction.

De même, au sein du Pôle logistique, les consommables du garage sont triés (filtres, batteries, pneus) et traités dans les filières adaptées.



RECYCLER LES SAPINS DE NOËL

Chaque année, les sapins de Noël

sont récupérés en centre-ville en fin d'année. En 2021, les bennes ont été remplacées par quatre enclos avec des bâches. Cette collecte est destinée particulièrement aux habitants du centre-ville, et vient en complément de la récupération dans les Végétri situées dans toute la métropole. Elle contribue à la propreté de l'espace public, en limitant les dépôts sauvages, et permet de réutiliser les sapins broyés comme paillage dans les massifs de l'espace public de la ville. Le produit de l'élagage est employé de la même manière. Une transformation qui permet d'éviter le gaspillage et réduit la production de déchets.

14.98

sapins collectés après les festivités de fin d'année

APRÈS LES FÊTES, N'ABANDONNEZ PLUS VOTRE SAPIN SUR LE DOMAINE PUBLIC, DONNEZ-LUI UNE SECONDE VIE.

Merci de déposer votre sapin naturel, sans guirlandes, sans flochage de neige artificielle, sans sacs plastiques, auprès des déchetteries-végé/tri accessibles à tous les habitants de la métropole orléanaise.

Du 24 décembre 2021 au 21 janvier 2022, 4 points de collecte sont à votre disposition

- parking place des Châtaignes
- parking de la Tour Neuve
- parking boulevard Armand-Brault (Fontaine Thérèse)
- emplacement de l'ancien hôpital de la République

ENCOURAGER LA RÉCUP ET LE RECYCLAGE

Depuis plusieurs années, Orléans Métropole mène de nombreuses actions de sensibilisation dont l'objectif est de faire prendre conscience aux habitants de l'importance de réduire leurs déchets pour limiter leur impact sur l'environnement. L'une des solutions présentées consiste en la valorisation des déchets de cuisine et de jardin, en consommant autrement, en triant et en recyclant. Un message qui a été répété en 2021, notamment sur le Village de la transition, installé place de Loire avec un stand «déchets et économie circulaire», dans le cadre des Assises de la transition. Dans la même démarche d'encouragement des gestes et pratiques écocitoyens, des vidéos ont été réalisées afin de mettre en valeur des initiatives locales de particuliers ou de collectifs. Elles sont disponibles sur le site Internet orleans-metropole.fr.

100

participants au stand «réduction des déchets» du Village de la transition, le 3 juillet, place de Loire et sur les quais de Loire

700

autocollants «stop pub» distribués aux accueils des mairies centrale et de proximité

36%

des boîtes à lettres sont équipées d'un «stop pub» à Orléans (données Médiapost, février 2021 et 2022)





COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

162 nouvelles familles
équipées et formées

COMPOSTAGE PIED D'IMMEUBLE :

5 nouveaux composteurs

75 familles

COMPOSTAGE DE QUARTIER :

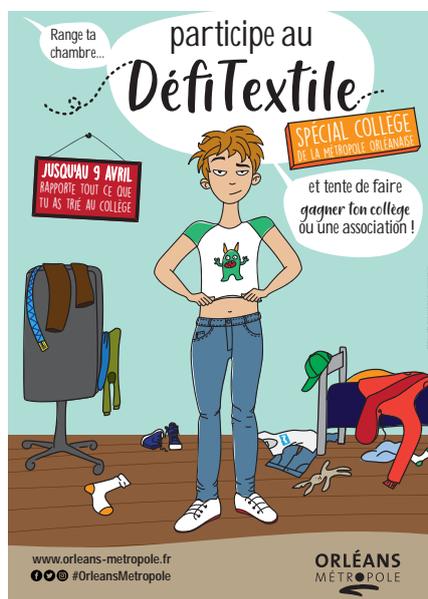
2 nouveaux composteurs
60 familles concernées

FAVORISER LE COMPOSTAGE

Dans le cadre de son action en matière de réduction de déchets, Orléans Métropole encourage le tri à la source des biodéchets et facilite le compostage par la mise à disposition de composteurs. Les habitants ont la possibilité de se faire accompagner par un guide pour apprendre à optimiser l'utilisation du composteur. Selon les habitats, les composteurs peuvent être individuels, installés en pied d'immeuble ou partagés à l'échelle d'un quartier. Dans ce cas, l'installation et le fonctionnement reposent sur un collectif d'habitants, qui s'engage à entretenir l'équipement et bénéficie, à ce titre, d'une formation adaptée. C'est aussi un vecteur de lien et d'échange entre les habitants. Deux nouveaux composteurs partagés ont été installés en 2021, au square Poursine et dans le quartier Sonis.

RECYCLER LES TEXTILES

Le Défi textile organisé par Orléans Métropole en 2021 s'adressait aux collégiens. Cette opération vise à sensibiliser les jeunes au don et au recyclage, en les incitant à collecter, sur une période donnée, le plus de textile possible : vêtements, linge de maison, etc., destinés ensuite au réemploi ou au recyclage. Les trois établissements ayant collecté le plus de textile bénéficient d'une récompense, qu'ils reversent sous forme de don à une association caritative ou à un foyer socio-éducatif désigné au moment de leur inscription. Pour l'édition 2021, du 15 au 26 mars, deux collèges d'Orléans ont participé : Pelletier (718 élèves) et Fournier (625 élèves), pour des collectes respectives de 226 et 157 kg de textile.



LA FÊTE DU TRI REVIENT

La 4^e Fête du tri s'est déroulée du 25 septembre au 16 octobre. Organisée par les commerçants, avec le soutien de la mairie d'Orléans, cette fête antigaspi et caritative a mobilisé commerçants, clubs-services et particuliers, qui ont pu déposer dans les boutiques participantes des objets en lien avec leur activité, contre des bons d'achat. Les clubs-services orléanais ont collecté et trié les objets déposés, qui ont été mis en vente le 16 octobre, sur la place du Martroi.



AXE 3

10 clubs-services
et **82** commerçants
investis dans la Fête
du tri

7 608 € de dons versés
à **Espoir 21** et **182,50 €**
aux Restos du Cœur

Les bénéfices ont été intégralement reversés à l'association Espoir 21, atelier artisanal pour adultes porteurs de trisomie 21 ou d'un handicap apparenté. Cette 4^e Fête du tri était dédiée à Guy Bourgeois, grande figure du commerce orléanais, disparu en 2020, qui avait été, avec un collectif de commerçants, à l'initiative de la manifestation.

UN RECYCLAGE SOLIDAIRE

Plusieurs crèches organisent des collectes de jouets, de petits équipements, de textile – vêtements, couvertures – ou encore de matériel de puériculture qu'elles n'utilisent plus. Ces biens sont donnés à des associations caritatives venant en aide aux plus démunis : Croix-Rouge, Restos Bébés du cœur.

OBJECTIF **3**

Préserver la ressource en eau



9,81 millions de m³ d'eau prélevés en 2021, soit -1,2 % par rapport à 2020

L'eau délivrée à la population est d'excellente qualité avec

100 %

de conformité microbiologique et 99,53 % de conformité physico-chimique en 2020

2,65 millions de m³ d'eau potable distribuée aux communes voisines, soit +3,86 % par rapport à 2020

152 litres :

la consommation d'eau moyenne par jour et par habitant, en 2021, à Orléans

MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Avec 27 compteurs de sectorisation et 150 prélocalisateurs acoustiques répartis sur les 375 km de canalisations, le réseau d'eau potable est équipé pour détecter, suivre et localiser les fuites en temps réel, ce qui améliore sensiblement son rendement. Grâce à la « télérelève », les abonnés équipés peuvent, s'ils le souhaitent, suivre au quotidien leur consommation d'eau et programmer des alertes fuites automatiques.

UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE SUR LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

Durant l'année 2021, une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée en vue de combler plusieurs anciens forages de production

d'eau potable : deux forages situés à proximité de la zone d'activité de La Saussaye (forage d'Orléans) et quatre forages sur la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, désormais alimentée par le réseau d'Orléans. Ces travaux de comblement visent à protéger la ressource par une fermeture des forages dans les règles de l'art. Après un diagnostic commencé en fin d'année 2020, la réalisation effective des travaux est prévue en 2022.

Lors des Assises de la transition écologique, le thème de l'eau et des milieux aquatiques faisait partie des 9 thématiques identifiées dès la première phase de concertation. Parmi les actions déjà engagées figurent l'encouragement à la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie chez les particuliers ou encore la formation des jeunes générations, dénommée « Opération compte-goutte ».

Cette dernière, sur la thématique de la préservation de la ressource en eau, a été menée en coopération avec le délégataire du service d'eau potable, L'Orléanaise des

eaux, auprès d'une classe de CM1 de l'école du Nécotin et d'une classe de 5^e du collège Alain-Fournier, tous deux situés à Orléans. Des ateliers de sensibilisation ont ainsi pu être mis en œuvre auprès des enfants : conception de « nudges » (messages mis en scène de manière décalée) pour inciter au changement de comportement, réalisation d'un film vidéo et d'une campagne de sensibilisation sur les écogestes, etc. Pour finir, les élèves du collège ont pu visiter à l'automne l'usine de production d'eau potable du Val à Orléans.

OBJECTIF 4.

Une administration écoresponsable

PÉRENNISER LA CHARTE DES ACHATS PUBLICS DURABLES

Dans la démarche d'une meilleure prise en compte du volet environnemental dans les achats, les consultations intègrent régulièrement des clauses ou des critères environnementaux :

- fourniture d'électricité 100 % verte
- achat de véhicules électriques
- marché d'impression : exigence de papiers recyclés, issus de forêts gérées durablement
- marché d'entretien ménager : utilisation de produits écologiques
- marché de travaux : intégration de clauses liées au recyclage des déchets

1 805

heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés publics

RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ À LA COMMANDE PUBLIQUE

Dans le cadre de sa politique d'achats, Orléans poursuit sa démarche partenariale avec les fournisseurs, via, notamment, le recours au « sourcing » et à des actions de sensibilisation à la commande publique, dans l'objectif de renforcer l'attractivité et l'accessibilité aux marchés publics.

De premiers ateliers de sensibilisation ont été organisés dans le secteur du bâtiment, auprès de petites et moyennes entreprises, en lien avec les fédérations professionnelles. Ces actions ont vocation à se poursuivre et à s'élargir à d'autres secteurs d'activité en 2022, avec un double objectif : élargir et stimuler la concurrence, et préserver l'accès à la commande publique des petites et moyennes entreprises du territoire, dans le respect des dispositions réglementaires.



54 %

des marchés attribués à des entreprises du Loiret
56 % des dépenses d'achat réalisées auprès d'entreprises locales (montant total : 26,3 millions d'euros TTC)

LA RESTAURATION COLLECTIVE FAVORISE LES CHAÎNES COURTES

Parmi les orientations de la restauration collective, l'approvisionnement auprès de producteurs locaux contribue à la fois à assurer une qualité des produits consommés, mais aussi à dynamiser l'activité économique de proximité.

Dans les écoles, des partenariats forts et directs ont été mis en place avec les producteurs et éleveurs qui privilégient les bonnes pratiques agricoles et contribuent à préserver l'environnement grâce à une agriculture raisonnée. La collectivité privilégie ainsi les circuits courts, avec 51 % des composantes des menus qui sont directement liées à des achats locaux (c'est-à-dire à moins de 150 km d'Orléans). 5 % des composantes sont bios et 5 % sont des produits labellisés, assurant une qualité certaine. Enfin, les fruits et légumes utilisés sont des produits de saison, et les espèces de poissons menacées ont été supprimées des menus.

En ce qui concerne les crèches collectives d'Orléans, elles sont dotées d'une cuisinière qui confectionne les repas des enfants sur

place. Le lait fourni aux enfants dans l'ensemble des crèches est issu de l'agriculture biologique depuis 2012.

Pour les écoles comme pour les crèches, une réflexion a été engagée en 2021 afin de mieux prendre en compte les obligations de la loi Égalim, qui prévoit l'intégration de produits certifiés et bios.

MESURER ET RÉDUIRE LES DÉCHETS DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

À l'école comme à la crèche, la prévention des déchets concerne à la fois les enfants et les adultes qui les encadrent.

Dans les crèches, les produits d'entretien sont labellisés Écolabels. L'utilisation de balais à imprégnation est privilégiée, car ils permettent de limiter la quantité de produits ménagers. Une réflexion a également été engagée pour expérimenter le nettoyage par ionisation et le nettoyage à la vapeur. Plus globalement, un groupe de travail interne a été mis en place pour réfléchir sur l'impact environnemental de l'action des crèches : usage des produits d'entretien, actions pédagogiques, couches, recyclage des masques chirurgicaux, etc.

Dans les écoles, l'utilisation de matériaux recyclés est privilégiée : serviettes de table en papier recyclé, affichage sur papier issu de forêts respectueuses de l'environnement. Des actions visent à réduire l'utilisation du papier, comme l'application en ligne pour présenter les menus aux parents.

Les salariés de la société délégataire pour la restauration collective ont été formés aux écogestes, et la mise en place d'un dosage automatisé permet d'optimiser l'utilisation des produits d'entretien.

Sur le thème du recyclage des déchets : les graisses usagées sont retraitées à 100 %, les biodéchets sont collectés et traités par Véolia, et les emballages livrés en cuisine (cartons, palettes...) sont compactés et recyclés, de même que les barquettes.



LE RÉEMPLOI ADOPTÉ AU SEIN DES SERVICES

Au sein de la collectivité, des actions ont été lancées afin de favoriser la réutilisation d'équipements ou de matériel. Par exemple, au Musée des beaux-arts, des caisses de transport d'œuvres réutilisables et adaptables ont été fabriquées. De même, des cimaises ont été recyclées pour les expositions Vélasquez et Ingres.

Le réemploi des équipements informatiques a été initié en 2021, avec le lancement d'un processus de prolongation du cycle de vie des PC, qui consiste à remplacer quelques pièces (disque dur SSD et mémoire supplémentaire) pour redonner un nouveau souffle à ces équipements.

LES ÉVÉNEMENTS, PORTE-PAROLE DE LA DÉMARCHÉ

L'organisation d'événements est l'occasion pour la Ville de sensibiliser le public à la transition écologique ou à la biodiversité. Par exemple, le 10^e Festival de Loire, qui s'est tenu du 22 au 26 septembre 2021, a mis l'accent sur la biodiversité et l'environnement.



Cette édition, qui a rassemblé plus de 300 000 festivaliers, a fait la part belle au développement durable à travers des conférences, actions de sensibilisation et ateliers pédagogiques, qui se sont déroulés, tout au long du Festival, sur et autour des quais. Parmi les interventions, Bernard Chevassus-au-Louis, président du comité scientifique du MOBE, est venu interpellé le public avec cette question : « Avons-nous encore besoin de la biodiversité ? » De même, un stand dédié au développement durable a abordé, avec le public, la question de la gestion des déchets – un dispositif complété par la présence des « Cycloposteurs », dont la mission est de collecter et de valoriser les biodéchets. Le mouvement « Orléans zéro plastique » était également présent, et a organisé des ramassages de déchets réguliers. Par ailleurs, des start-up ont été conviées à exposer leurs projets, comme Aquapure, Gyrolift, Lify air, Wegreencity.



Pour inciter les visiteurs à emprunter les transports en commun pour venir au Festival, des solutions de déplacement ont été proposées avec Orléans gestion et TAO. Ainsi, l'ensemble des kilomètres parcourus par les bateaux pour venir sur le Festival ont fait l'objet d'une compensation carbone, reversée à une association environnementale.

14 JUILLET :

16 balades en bateau
proposées sur le thème
de la protection
de l'environnement
(190 personnes sensibilisées)

Durant les festivités des 13 et 14 juillet, un feu d'artifice plus respectueux de l'environnement a été donné: pièces pyrotechniques totalement fabriquées en carton et en papier; bouchons en plastique, sur certaines bombes, retirés avant le feu (afin d'éviter la projection de plastique) et destinés à être recyclés; émissions de CO₂ compensées avec la réalisation de zones boisées sur le site de stockage de l'entreprise. Autant d'actions faisant l'objet d'une clause spécifique du cahier des charges du marché public.

Enfin, des balades gratuites sur la Loire ont été proposées, afin de sensibiliser le public à la protection de son environnement, ainsi que deux représentations du spectacle de rue *Gunter et Gunter*, par la compagnie Fabrika Pulsion, autour du thème de la protection de l'environnement.



MARCHÉ DE NOËL :

24.0 tonnes de biodéchets
récupérées par les Cycloposteurs



Le Marché de Noël a retrouvé ses marques sur les principales places et artères de la Ville. La création locale, l'artisanat et la solidarité ont été mis en valeur place du Martroi, avec, notamment, la mise à disposition gratuite d'un chalet pour les associations caritatives locales. La place de Loire accueillait, dans un premier temps, un pôle dédié à la seconde main, au recyclage et à la production locale. Dans les chalets étaient proposés des ateliers de recyclage, des objets de seconde main et de l'artisanat « 0 déchet ». Ces derniers ont ensuite laissé place à des produits alimentaires locaux. Sur chaque site, des toilettes sèches ont été installées pour les exposants. Enfin, les Cycloposteurs ont circulé pour récupérer les biodéchets produits par les commerçants et les transporter vers le site de compostage, en tripoteur électrique.



+ de **10 000**
déplacements évités par an grâce
au service de vues immersives 3D

LES VUES IMMERSIVES 3D COMME ALTERNATIVES AUX DÉPLACEMENTS

Acquis en 2018 par la Métropole, l'outil ArcGIS Web Application «Vues immersives 3D» met à la disposition des services des vues immersives en 3D du territoire, représentant l'espace public au plus près de la réalité. Il est mis à jour régulièrement et permet aux services d'éviter de se déplacer pour disposer d'une vue actualisée d'un espace et d'effectuer à distance une mesure précise, notamment pour répondre à une question d'un usager, anticiper l'occupation du domaine public avant l'installation d'un échafaudage ou la préparation d'un événement. En 2021, une enquête interne a été réalisée auprès des services et communes pour préciser les usages de cet outil. Il en ressort un réel bénéfice en matière d'immersion dans la rue, de précision des informations et des mesures, et, surtout, une forte réduction des déplacements sur site.

ACCOMPAGNER LES AGENTS SUR LA VOIE DU CHANGEMENT

Pour accompagner les managers dans leur rôle d'animation d'équipe, et mettre à leur disposition des informations actualisées et facilement exploitables, une newsletter a été initiée en avril 2021. Nommée «Kit vitaminé», elle fait le point sur des questions d'actualité en utilisant un ton direct, facile d'accès et efficace, pour que leurs destinataires puissent à leur tour informer leurs collaborateurs. Sur certains sujets, la newsletter est complétée par des documents en ligne ou par des séances en visioconférence permettant d'échanger directement avec les pilotes du sujet.

Afin de renforcer la cohésion des équipes, des accompagnements et animations de temps collectifs sont proposés aux directions ou réseaux internes et déclinés en fonction des attentes de chacun : construction d'une réunion participative sur les thématiques de la transition écologique, de l'égalité femmes-hommes et de la transversalité des projets pour la DGA Famille et Vie sociale ; organisation

et animation d'une demi-journée de cohésion pour le réseau des conseillers de prévention et des assistants de prévention ; organisation et animation de la demi-journée de cohésion de la direction de la Vie des quartiers. Ces moments permettent à chacun d'apprendre à mieux se connaître et de mieux appréhender la notion d'équipe ou de collectif.

ENCOURAGER LE TRANSPORT ALTERNATIF

Au dernier trimestre 2021, la collectivité a mis en place le forfait « mobilités durables » (FMD). Non cumulable avec d'autres prises en charge des déplacements domicile-travail, ce forfait indemnise les agents qui déclarent avoir effectué au moins 100 jours (pour les temps complets et actifs sur l'année entière) de déplacement domicile-travail par le biais d'un transport alternatif (trottinette électrique, vélo, vélo électrique, covoiturage).

En complément, trois journées d'atelier vélo ont été organisées, dans le cadre de la conciergerie et en partenariat avec l'association 1-Terre-Actions. Les agents ont pu venir faire contrôler leur vélo et assurer les réparations.

87 agents de la Ville
bénéficiaires du forfait « mobilités
durables » (200 € proratisables)

5 kits vitaminés
diffusés et 2 Teams
vitaminés proposés
aux managers de
la collectivité



axe

4

**S'épanouir dans
sa ville**

OBJECTIF **1**

Faciliter l'accès aux soins de proximité

LUTTER CONTRE LA PÉNURIE DE MÉDECINS

Compte tenu de la situation préoccupante de pénurie de médecins, la ville d'Orléans s'investit depuis de nombreuses années dans diverses actions destinées à renforcer l'offre médicale et à faciliter l'accès aux soins sur son territoire. Son plan concerne à la fois le développement de l'offre de formation de médecins et de soignants, mais aussi celle d'infrastructures d'accueil de professionnels de santé, sans oublier l'organisation d'événements en lien avec la santé et la participation à des actions de sensibilisation et de prévention auprès des habitants, dans les quartiers.

UN MAILLAGE DE STRUCTURES DE SOIN QUI SE RENFORCE

La démarche proactive de la mairie d'Orléans pour enrichir l'offre médicale en accueillant de nouveaux médecins commence à porter ses fruits. Ainsi, en janvier, la MSP Madeleine-Brès (du nom de la première femme doctorante en médecine) a ouvert ses portes en centre-ville, au sein de l'ancien hôpital Porte-Madeleine. Elle compte 18 professionnels de santé, dont cinq pédiatres, et a vocation à accueillir d'autres généralistes. Son projet en matière de prévention porte sur la vulnérabilité, la croissance et les maladies chroniques : développement de l'éducation

thérapeutique, création d'un programme sport et santé, diagnostic, traitement et accompagnement dans les addictions et comportements à risque, prise en charge des maladies du vieillissement.

En avril 2021, deux centres de soins ont ouvert ou rouvert leurs portes. À La Source, où il ne restait plus qu'un seul médecin en activité, la MSP existante a été reprise par la Coordination des œuvres sociales et médicales (Cosem), association de santé qui regroupe des centres situés, notamment, en région parisienne. Après quelques travaux, les locaux ont rouvert. Ils disposent désormais d'un cabinet dentaire, de plusieurs médecins généralistes et de spécialistes. L'établissement s'appelle désormais Cosem Simone-Veil. Le second centre médical Cosem se situe en centre-ville, place De-Gaulle, et regroupe sept cabinets de chirurgiens-dentistes et un généraliste.

DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

Organisés chaque mois, les « Rendez-vous de la santé » proposent des conférences qui permettent au public de s'informer auprès de professionnels de santé sur différents thèmes de santé publique : les polluants environnementaux, la lithothérapie, l'accès à la contraception d'urgence, les rhumatismes, le cancer du sein, l'alcool, etc.



Gratuites, ces conférences sont ouvertes à tous. Certaines d'entre elles ont été diffusées en ligne du fait de la crise sanitaire et sont toujours visibles sous forme de vidéos sur la chaîne YouTube d'Orléans Métropole.



Orléans s'est également mobilisée en faveur de la prévention de la maladie d'Alzheimer. À l'occasion de la Journée mondiale Alzheimer, le 21 septembre dernier, la Ville a soutenu les actions de sensibilisation organisée par l'association France Alzheimer Loiret. Les deux entités ont souhaité formaliser leur collaboration à travers la signature de la charte d'engagement « Ville aidante Alzheimer ». Cette charte comprend 11 engagements réciproques destinés à faciliter le partage des connaissances sur





le domaine de la santé à travers toutes les politiques publiques et à tous les échelons du territoire. Dans ce cadre, Orléans participe, par exemple, au groupe de travail national sur les perturbateurs endocriniens, présidé par les villes de Paris et de Metz. Du fait du contexte sanitaire, une seule réunion de ce groupe de travail a eu lieu en 2021. Les collaborateurs de la Mission santé ont donc suivi une formation afin de pouvoir travailler sur le sujet.

La participation du CFA de la métropole à l'action nationale Tabado, dans le cadre du Mois sans tabac, est une autre illustration de l'action de la collectivité en matière de santé publique. Tabado est un programme national visant à aider les jeunes de CFA, lycées professionnels et maisons familiales rurales à vaincre leur dépendance au tabac, en impliquant les établissements dans un « Tabado game » collectif.

550 apprentis sensibilisés lors de « Tabado » (Mois sans tabac)

ACTIVE DANS LE PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ-ENVIRONNEMENT

La Ville participe à la mise en œuvre du Plan régional santé-environnement 3 (2017-2021). Celui-ci comprend 34 actions réparties en quatre thèmes : air intérieur (qualité de l'air intérieur, habitat, amiante); air extérieur (transports, pesticides, plantes et espèces invasives, pollens); eau et substances émergentes (substances émergentes et captages d'alimentation en eau); santé-environnement dans les territoires (urbanisme, sites et sols pollués, santé en ville). En parallèle, la réflexion a débuté pour l'élaboration du PRSE 4 – impliquant les services de la Ville, qui veilleront à ce qu'il se recoupe avec le prochain Contrat local de santé, en cours de construction.

la maladie et le déploiement d'actions en faveur des familles concernées – orienter, sensibiliser, et contribuer à l'inclusion des malades et de leur famille dans la société. Face à la pénurie de sang constatée partout en France, l'Établissement français du sang joue la carte de la nouveauté en organisant des collectes dans des lieux inédits. Les volontaires sont, par exemple, invités à effectuer leur don au Musée des beaux-arts, en profitant au passage des œuvres qui les entourent.

En 2021, Orléans a participé à la Journée nationale de la qualité de l'air qui s'est déroulée le 14 octobre. Organisée par le ministère de la Transition écologique, cette journée vise à sensibiliser les citoyens à l'importance de la qualité de l'air qu'ils respirent, tout en valorisant les bonnes pratiques qui contribuent à son amélioration : actions concrètes menées afin de lutter contre les émissions atmosphériques, bons gestes à adopter pour se protéger, etc. À cette occasion, la Ville a mis à la disposition des habitants intéressés le *Guide de l'air dans tous ses états*.

Enfin, la Ville a apporté un appui organisationnel et logistique à l'association

Vaincre Lyme pour accueillir, à Orléans, le Tour de France de Lyme. Durant tout le mois de mai 2021, l'événement a fait le tour de l'Hexagone afin de sensibiliser les plus jeunes à cette maladie transmise par les tiques, qui touche tous les âges et peut devenir invalidante, ou se traduire par des douleurs articulaires et musculaires, une fatigue extrême, des maux de tête, des troubles de la concentration, etc.

Cet événement visait aussi à souligner l'errance médicale des malades par manque de recherche scientifique, de prise de conscience et de prise en charge appropriée. À Orléans, l'étape a pris la forme d'un verdissement des grilles de l'Hôtel Groslot avec des plantes et d'une diffusion de documentation dans le hall de la mairie afin d'informer le public.

MEMBRE DU RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES-SANTÉ

La Ville est également partie prenante dans différentes actions de santé publique. Elle est membre du Réseau français des villes-santé de l'OMS, constitué pour susciter une prise de conscience, stimuler le débat, agir dans

OBJECTIF **2**

Améliorer le cadre et la qualité de vie

PRÉSERVER LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ DES HABITANTS

C'est un bilan positif qu'indiquent les données 2021 en matière de sécurité à Orléans. En effet, outre la baisse du nombre d'interpellations (757 en 2020, 555 en 2021), la baisse de la délinquance de proximité (-5,5%), basée sur le nombre de plaintes, est à noter, et les atteintes aux personnes sont globalement stables (-1,34%) dans la ville, alors qu'elles ont fortement augmenté en France. Autre point positif à relever : la très forte baisse de la part des mineurs mis en cause. Depuis 2001, cette dernière est passée de 27,5% à 18,5%, en lien avec les nombreux dispositifs de prévention et programmes de réussite éducative mis en œuvre dès le plus jeune âge. Ainsi, selon les données du ministère de l'Intérieur, Orléans figure parmi les grandes villes les moins crimogènes de France.

POURSUIVRE L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

Afin d'améliorer le cadre de vie en centre-ville, Orléans apporte son aide aux propriétaires qui souhaitent réaliser le ravalement de la façade de leur bâtiment. Cette aide est à la fois technique, administrative et financière, et peut aller jusqu'à 30% du montant HT des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre. Réalisée en collaboration avec l'architecte des bâtiments de France, cette opération permet au centre-ville de retrouver ses bâtiments rénovés dans leur état historique.

61 façades ravalées en 2021 pour un montant d'aide d'**1,08 M€**, générant **2,86 M€** d'activité économique
Près de **1 284** façades rénovées depuis le début de l'aide de la Ville



LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

La ville d'Orléans se mobilise au quotidien pour venir en aide aux habitants qui se trouvent dans des situations précaires, compte tenu de leurs conditions de vie dans leur logement. En 2021, les quatre inspecteurs de salubrité de la Ville ont procédé à l'instruction de 164 plaintes en matière d'habitat. Pour chaque signalement, ils ont réalisé une inspection sanitaire du logement, afin de s'assurer que celui-ci ne présentait pas de risque pour la santé et la sécurité de ses occupants. Dans certaines situations, les désordres correspondaient à de simples manquements au règlement sanitaire départemental – humidité, problème de ventilation, etc. –, auxquels il a été possible de remédier via de menus travaux. Mais d'autres situations ont révélé une insalubrité majeure (installation électrique défectueuse, absence d'eau ou de chauffage, installations sanitaires inutilisables, etc.) conduisant à la mise en œuvre de procédures coercitives, en application du code de la santé publique, pour exiger du propriétaire la réalisation de travaux.

164 plaintes en matière d'habitat indigne

19 procédures engagées

- 4 pour des logements impropres par nature (logements sous combles ou dans des caves, etc.)
- 15 pour des logements en urgence sanitaire ponctuelle (incurie, danger électrique, etc.)
- 13 procédures ont débouché sur des travaux d'office

L'année 2021 a vu se multiplier les situations d'incurie (encombrement majeur, saleté majeure et, parfois, occupant souffrant du syndrome de Diogène) relayées notamment par le CODIS 45, la police municipale ou des travailleurs sociaux. Plusieurs procédures de travaux d'office ont été diligentées par la Ville pour rétablir des conditions sanitaires satisfaisantes.



AMÉLIORER LE SERVICE DANS LES MAIRIES DE PROXIMITÉ

La ville d'Orléans a réalisé une enquête, en janvier et février 2021, visant à évaluer la notoriété des mairies de proximité dans leurs quartiers, et à comprendre les attentes et besoins des habitants en termes de services rendus dans ces établissements. Questionnaire en ligne, entretiens en mairie de proximité, sur les marchés et dans les lieux publics ont permis de recueillir les avis des habitants, et ainsi de mieux cerner les besoins et attentes des usagers en matière d'offre de service des mairies de proximité. La réflexion, menée par les agents d'accueil et les équipes des mairies, a abouti à plusieurs évolutions. Ainsi, l'élargissement des horaires d'ouverture permet de répondre, de manière ajustée, aux besoins de la population, et notamment des actifs. Par ailleurs, les conditions d'accueil ont également changé, avec de nouveaux aménagements dans les mairies Ouest et Saint-Marceau : rénovation des salles d'attente, réorganisation des bureaux pour une meilleure confidentialité et expérimentation de mobilier ergonomique à Saint-Marceau.

Enfin, la création d'une identité visuelle spécifique va conduire à renforcer la visibilité et à harmoniser l'image des mairies : pose de vitrophanie (adhésif) sur les bâtiments, panneaux de signalisation (piétons et routiers) sur les axes principaux afin d'indiquer la localisation des mairies au sein des quartiers.

+ 3 heures d'ouverture hebdomadaire

8 lieux de rencontre avec les habitants

Environ 200 personnes rencontrées sur les marchés

POURUIVRE LE PLAN D'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET PORTER UN AUTRE REGARD SUR LE HANDICAP

Avec sa mission handicap, la Ville mène de nombreuses actions pour faciliter et améliorer le cadre de vie des personnes en situation de handicap.

Elle travaille notamment en étroite collaboration avec la commission communale d'accessibilité, créée en 2016 à l'initiative de la Mairie, pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant – bâti, voirie, espace public ou transports –. La commission compte 14 associations, couvrant tous les types de handicap. Après avoir changé d'appellation pour devenir Unissons nos différences, la commission a créé en 2021 quatre groupes de travail : suivi des travaux de mise en accessibilité (Ad'AP) ; circulation/ voirie ; accompagnement des publics ; inclusion scolaire. Une série de vidéos, initiée par Orléans et son centre communal d'action sociale (CCAS), permet de présenter les 14 associations membres, partenaires de la mairie d'Orléans sur les questions d'accessibilité des usagers. La commission a également participé au Festival de Loire, en assurant l'accueil sur le stand chargé d'orienter et d'accompagner les personnes en situation de handicap. Un stand qui proposait des fauteuils roulants en prêt et sur lequel était présent un traducteur en langue des signes.

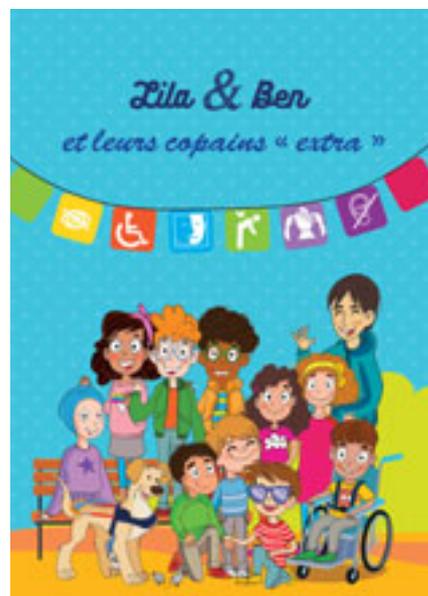
Parmi les travaux d'accessibilité des bâtiments recevant du public engagés en 2021 figure le lancement de la mise aux normes du centre municipal, avec, notamment, la modernisation de l'espace d'accueil et le remplacement des guichets d'accueil par du mobilier conforme aux normes d'accessibilité pour tous (agents ou usagers en situation de handicap).

Par ailleurs, en mars, au CCAS d'Orléans, une signalétique « Facile à lire et à comprendre » (FALC) a été posée en partenariat avec l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales 45 – Les Papillons blancs du

Loiret. Le dispositif FALC est essentiel pour les usagers en situation de handicap mental, quel que soit leur âge, puisqu'il leur permet d'accéder à l'information et aux services en toute autonomie.

La Ville mène également une action volontariste en direction des scolaires, pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école, avec la mise en place de classes adaptées, en lien avec l'Éducation nationale, et l'aménagement des structures d'accueil existantes pour les personnes à mobilité réduite. L'objectif étant que dans chaque quartier d'Orléans, au moins une école soit conforme à la réglementation accessibilité (rampe d'accès, bandes podotactiles, « nez de marches » contrastés, sanitaires adaptés, etc.). Plus largement, les CAS Romain-Rolland, Sainte-Beuve et Bolière, et la mini-crèche Madeleine, sont désormais accessibles aux enfants et adultes en situation de handicap. Les travaux ont été pris en charge par la ville d'Orléans, pour un montant de 295 000 € TTC.

En complément, pour avancer dans l'inclusion dès le plus jeune âge et changer le regard porté sur le handicap, la Ville a diffusé dans les écoles un livret de sensibilisation au handicap, *Lila & Ben et leurs copains extra*, réalisé par la maman d'un enfant polyhandicapé de 4 ans.



OBJECTIF 2 :
Améliorer le cadre et la qualité de vie

Distribué dans les écoles d'Orléans à plus de 300 exemplaires, comme support pédagogique pour les enseignants, le livret a également été diffusé aux professionnels et acteurs de la santé, et aux associations orléanaises.

C'est dans la même démarche, de sensibilisation du plus grand nombre au handicap que la Ville a soutenu, en juin 2021, l'exposition portée par l'association Des rêves pour Yanis : un affichage grand format de 20 portraits d'enfants ou d'adolescents porteurs d'un handicap, sur les grilles du parc Pasteur.



De plus, l'expérimentation d'AudioSpot a été validée, et devra être consolidée en 2022. AudioSpot est un parcours auditif en ville reposant sur des balises sonores destinées à faciliter les déplacements dans le centre d'Orléans.

DÉPLOYER LE DISPOSITIF DE CITÉ ÉDUCATIVE AUPRÈS DES PUBLICS PRIORITAIRES

Plusieurs services municipaux, comme celui de la Petite Enfance, sont partie prenante du dispositif Cité éducative d'Orléans. Celui-ci rassemble tous les acteurs éducatifs –Éducation nationale, Ville, associations– afin d'accompagner les jeunes des quartiers de l'Argonne et de La Source vers la réussite, du plus jeune âge jusqu'à la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. Dans ce cadre, des États généraux sont régulièrement organisés. Ces conférences et tables rondes réunissent les acteurs de la parentalité, de l'éducation et de l'enfance, leur permettant de croiser leurs regards, notamment sur la question des transmissions entre crèche et école maternelle. En 2021, les participants ont ainsi pu échanger autour du thème « Rupture et continuité de la relation éducative ».

C'est sur la question des pratiques qu'une action spécifique a été entamée dans les crèches Dorémi à l'Argonne et La Bolière à La Source, en collaboration étroite avec des chercheurs de l'unité de recherche FrED-éducation de l'université de Limoges. Le projet prévoit un travail d'immersion et d'observation des chercheurs dans le quotidien de la crèche, puis une restitution aux équipes avant la rédaction d'un rapport analytique. L'idée de cette action est de faire évoluer les pratiques à partir de ce qui aura été observé, analysé et partagé.

Par ailleurs, l'« Été apprenant » a permis de mettre en place 17 actions, proposées aux habitants des quartiers prioritaires de la Cité éducative, sur les thèmes suivants :

- cultures et jardin,
- écologie,
- mécanique vélo,
- voile, canoé-kayak, paddle, golf.

EMBELLIR LES QUARTIERS AVEC LES HABITANTS

Orléans dispose d'un budget de 500k€ dédié à la réalisation d'aménagements contribuant à l'embellissement des quartiers ou à l'amélioration de l'espace public. Mis en place en réponse à des demandes de particuliers ou associations, ces projets font l'objet d'une étude, avant la prise d'une décision sur leur réalisation.

En voici quelques exemples :

- réfection du sol souple de l'aire de jeux rue Capitaine-Gustave-de-Boissieu (0,01 M€),
- sécurisation de la traversée piétonne bds Aristide-Briand/Saint-Euverte (0,021 M€),
- aménagement de stationnements, trottoir et espaces verts rue Alain-Savary (0,038 M€),
- remplacement des clôtures des jardins d'Adélaïde (0,041 M€),
- reprise des espaces verts autour de l'aire de jeux rue du Clos-de-la-Motte (0,010 M€).

205 projets présentés en 2021

152 projets validés et 133 réalisés, les derniers étant encore à l'étude ou à planifier



OBJECTIF 3

Favoriser la participation citoyenne

FAVORISER LA PARTICIPATION DES CITOYENS

Pour la réalisation de ses projets et l'aménagement de la ville, la Mairie s'inscrit dans une démarche de concertation et de construction avec les habitants. L'objectif est de renforcer le dialogue et de répondre au mieux aux attentes des habitants, grâce à plusieurs temps d'échanges : réunions publiques, ateliers thématiques, visites sur site, balades urbaines, etc. En 2021, compte tenu de la crise sanitaire, certaines réunions publiques ont été organisées à distance, puis reprises en présentiel dès que la situation l'a permis.

16 présentations ou questionnaires en ligne

27 réunions publiques en salle ou sur site

8 balades urbaines

19 ateliers Orléans Proximité

LANCEMENT DES ATELIERS THÉMATIQUES D'ORLÉANS PROXIMITÉ

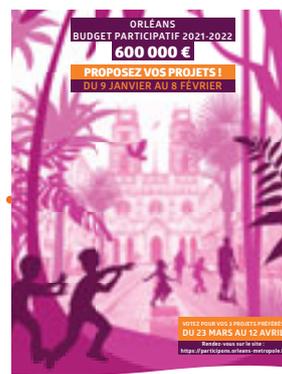
Prévus dans le cadre de la nouvelle « charte de la participation citoyenne », les groupes Orléans Proximité ont démarré en 2021, dans les six quartiers de la ville. Pilotés par un comité composé de 15 membres, 13 citoyens désignés par l'adjoint de quartier et deux

élus de l'opposition municipale, les groupes ont pour vocation de réfléchir ensemble à la vie de leur quartier ou à des projets spécifiques. Ainsi, depuis le lancement d'Orléans Proximité, les comités de pilotage ont pu aborder, lors de réunions plénières, des questions liées à la voirie ou à la propreté. Ils ont également défini les thématiques de leurs ateliers de travail – notamment la propreté, la mémoire, la circulation, l'animation et le cadre de vie. Ces ateliers, ouverts à tous les citoyens, amènent les participants à réfléchir et à construire de manière collaborative autour d'un projet de la Ville ou proposé par les habitants. Les services techniques de la Ville sont aussi associés à ces temps d'échange, afin d'étudier, en amont, la faisabilité des projets et d'accompagner le suivi. Depuis la fin d'année 2021, les citoyens qui souhaitent s'investir dans la vie de leur quartier peuvent se manifester auprès de leur mairie de proximité pour participer aux ateliers.

QUESTIONS DES ORLÉANAIS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis le mois d'octobre 2021, la ville d'Orléans offre la possibilité aux Orléanais de poser leurs questions au conseil municipal. Ce dispositif de participation citoyenne permet aux élus de débattre sur des questions dès lors qu'elles répondent à plusieurs critères : porter un caractère d'intérêt général (« ce qui est pour le bien public »), relever d'une compétence de la Ville ou de la Métropole, et être validées par le comité de pilotage du groupe Orléans Proximité du quartier. Les habitants d'Orléans sont invités à déposer leurs questions sur la plateforme « Participons », pour que celles-ci soient soumises à la commission proximité de la Ville, qui choisit les deux questions débattues au conseil municipal suivant.

12 questions d'Orléanais débattues en conseil municipal



600K€

de budget participatif sur 2 ans

61 projets déposés sur la plateforme

2 572 votes
8 projets retenus

LE BUDGET PARTICIPATIF ÉVOLUE

Le budget participatif a, pour sa 4^e édition, évolué dans ses modalités. Il est désormais prévu sur deux ans (2021/2022) afin de laisser le temps à la coconstruction des projets retenus, avec un montant par conséquent doublé. Le budget participatif repose sur le principe du recueil des idées des Orléanais, individuellement ou collectivement, pour améliorer le quotidien de leur quartier, favoriser le vivre ensemble et participer à la préservation de leur cadre de vie. Après une étude préalable par les services, sur des critères d'intérêt général et de faisabilité technique et financière, les idées techniquement réalisables sont soumises au vote de chacun et mises en œuvre ensuite par les services de la Ville.

Huit projets ont été retenus, dont la mise en place de quatre panneaux de basket pour compléter les installations de l'aire extérieure du gymnase Amarger et permettre aux enfants du quartier de pratiquer le basket en plein air ; la création d'un potager pédagogique dans le jardin Hélène-Cadou ; la sécurisation des abords du groupe scolaire Château-Gaillard ; la pose d'un totem pour singulariser le secteur Est d'Orléans ; la création d'un jardin sensoriel 100 % accessible au sein du parc Léon-Chenault et l'installation de deux tables de ping-pong ouvertes à tous dans ce même parc ; la création d'une aire de jeux sécurisée dans le secteur Village de France.

OBJECTIF 4

Appréhender le risque et tendre vers la résilience

RÉVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

En 2021, la révision du Plan communal de sauvegarde a été finalisée. Ce dernier permet à la ville d'Orléans de s'organiser et de mettre en place des actions afin de sauvegarder la population et les biens en cas d'événement important. Ce dispositif prévoit notamment les mesures à prendre pour alerter, informer, héberger, ravitailler et soutenir la population.

Depuis cette révision, le Plan est, pour la première fois, multirisque et prévu pour être évolutif. Il sera mis à jour au fil de l'eau et intégrera les retours d'expérience issus d'exercices et d'événements vécus. Sa structure est proche de celle du plan Orsec préfectoral, avec des dispositions générales applicables à tous types de risque et des dispositions spécifiques pour certains risques. Son approbation officielle est prévue pour 2022.



SENSIBILISER AU DISPOSITIF D'ALERTE

Depuis les inondations de 2016, Orléans Métropole s'est dotée d'un système d'alerte de masse qui a été mis à disposition des 22 communes du territoire, en janvier 2019. Chaque année, comme les autres communes, Orléans fait la promotion de ce dispositif afin d'inciter les Orléanais à s'y inscrire. Entre autres, une sensibilisation a été réalisée pendant le Festival de Loire.

La ville d'Orléans a paramétré l'outil pour être en capacité de lancer rapidement une alerte en cas de crise. En 2021, plus de 1500 foyers d'Orléans se sont inscrits volontairement.

crises auxquelles elles pourraient être confrontées. L'évaluation est effectuée à partir des plans communaux de sauvegarde, que de nombreuses communes sont dans l'obligation de réaliser, ainsi que d'autres actions ou dispositifs complémentaires.

L'obtention de ce label illustre l'engagement de la Ville en matière de protection et de prévention, et marque la reconnaissance du travail des équipes. C'est un outil de partage des bonnes pratiques entre communes et un vecteur de sensibilisation des habitants.

Si la collectivité maintient son niveau « 3 étoiles » durant quatre années successives en engageant une politique d'amélioration continue, elle pourra prétendre, après audit, au label d'excellence, avec 4 étoiles.

L'ORGANISATION POUR LA GESTION DES RISQUES LABELLISÉE

En 2021, la ville d'Orléans a déposé sa candidature au label « Résilience France collectivités », décerné par le Haut Comité français pour la résilience nationale, et a obtenu cette distinction avec 3 étoiles.

Ce label a pour objectif d'évaluer la préparation des collectivités – communes, EPCI ou métropoles –, à la gestion des risques et des



Risques sanitaires

Qu'est-ce qu'un risque sanitaire ?

Un risque sanitaire est un risque immédiat ou à long terme, représentant une menace directe pour la santé des populations. Parmi les risques, des agents pathogènes (virus, bactéries...) peuvent entraîner une contamination de la population (Coronavirus, pandémie grippale, Ebola...). Ils nécessitent une réponse adaptée du système de santé.

Risques sanitaires à Orléans

Orléans, comme toute ville du monde, est potentiellement exposée à des risques sanitaires. Ces infections peuvent être présentes sur le territoire (pandémie grippale, Coronavirus...) ou importées de régions du monde ou une épidémie plus particulièrement. Au travers des autres communes, Orléans évolue au rythme de la société moderne. Les flux humains se multiplient et ce sont autant de vecteurs de maladies qui sont susceptibles de menacer la santé publique. La caractéristique des virus ou bactéries pathogènes est leur capacité à se propager et ce, malgré les barrières physiques ou administratives. Ainsi, les lieux à forte concentration humaine ou abritant des populations fragiles : transports en commun, écoles, maisons de retraite... sont plus sensibles.

La manifestation des risques sanitaires

UNE ÉPIDÉMIE est une épidémie atteignant uniquement les espèces animales.

UNE ÉPIDÉMIE est une augmentation rapide de l'incidence d'une maladie en un lieu et sur un moment donné. Elle peut avoir une origine virale (grippe, Covid-19...), une origine bactérienne (séro-méningite...).

UNE PANDÉMIE est une épidémie caractérisée par sa diffusion rapide et géographiquement très étendue.

La France peut être touchée par des crises sanitaires (Grippe H5N1 et H1N1, Coronavirus...) qui sont difficiles à prévoir et à enrayer.

Les mesures de prévention et de protection

• **Dispositif ORSAN** (Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles). Le dispositif ORSAN formalise une meilleure coordination régionale des dispositifs de santé existants.

• **Les Plans Blancs** permettent aux établissements de santé de mobiliser immédiatement les moyens de toutes natures dont ils disposent en cas d'afflux de patients ou pour faire face à une situation sanitaire exceptionnelle.

• **Le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville d'Orléans** organise la gestion d'une crise. La mobilisation des moyens afin de préserver les enjeux humains et matériels.

• **Les Plans de Continuité d'Activité des Services d'Orléans Métropole et de la Ville d'Orléans** ont pour objectif d'assurer le maintien des missions essentielles dans le cadre d'une pandémie.



3 000 exemplaires du Dicrim distribués

ACTUALISER LE DICRIM SUR LES RISQUES MAJEURS

Mouvements de terrains, tempêtes, accidents industriels, inondations... sont autant d'événements pris en compte dans le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim), qui informe les habitants sur les risques importants présents dans la commune et qui donne les consignes de sécurité à suivre en cas d'événement grave. Il précise également les actions et mesures engagées par les pouvoirs publics, et notamment par la Mairie. Révisé en 2021, le Dicrim d'Orléans intègre pour la première fois une fiche liée aux risques sanitaires. Il a été réalisé au format papier, mais aussi en numérique : ce nouveau support permet d'intégrer des médias non disponibles dans un Dicrim version papier (vidéos, cartes interactives, liens vers d'autres sites, etc.), et pourra se mettre à jour rapidement. Ce travail a nécessité la refonte de la totalité des pages « risques majeurs » du site Internet. En parallèle, un

module cartographique avec recherche par adresse a été commencé et complètera le Dicrim numérique courant 2022.

Le Dicrim a notamment été distribué pendant le Festival de Loire, sur un stand de sensibilisation au risque inondation. Il s'agissait de présenter le risque sur le territoire, ainsi que les actions menées pour le prévoir, le gérer et le réduire.

ASSURER LA SÉCURITÉ DES IMMEUBLES

Le maire est l'autorité compétente en ce qui concerne la sécurité des immeubles et des locaux, afin de protéger les personnes des risques présentés par les murs, bâtiments ou édifices n'offrant pas les garanties de solidité nécessaires à la sécurité des occupants et des tiers. Dans ce cadre, le maire est autorisé à intervenir à l'intérieur des propriétés privées.

En 2021, la Ville a fait procéder à des expertises de bâtiments, suite à des signalements de murs qui se fissuraient, de cheminées ou de corniches qui se détérioraient, voire de plafonds ou de planchers qui s'affaissaient. Ces situations présentaient un risque pour la sécurité publique ou la sécurité des occupants, ce qui a conduit la ville d'Orléans à enjoindre aux propriétaires de procéder

à la réalisation de travaux dans un délai contraint. Pour une petite dizaine de situations graves, la Ville a été amenée à prendre des arrêtés de mise en sécurité.

52 expertises de bâtiments

1 arrêté de mise en sécurité (en procédure d'urgence)

7 arrêtés de mise en sécurité (en procédure classique)



ANIMER LA RÉSERVE COMMUNALE

Orléans a constitué une Réserve communale de sécurité civile (RCSC), composée de bénévoles volontaires formés et entraînés pour pouvoir assurer des missions non dangereuses et apporter leur concours en situation de crise.

L'année 2021 a été marquée par la forte mobilisation de la réserve sur les missions liées à la pandémie, et notamment pour la tenue d'un centre de vaccination.

Cinq nouveaux réservistes ont intégré les effectifs, en remplacement des quelques départs.

Parmi les autres actions de l'année figure la visite du centre Dépôt de pétrole d'Orléans (DPO), situé à Saint-Jean-de-Braye, dans le cadre des formations terrains, avec une quarantaine de réservistes présents. De même, la réserve a été mobilisée lors du Festival de Loire pour une opération de sensibilisation aux risques sur le territoire et de promotion de ses activités auprès du grand public.

70 réservistes inscrits





axe

5

Promouvoir et préserver
la solidarité entre
les **territoires**
et les **générations**

OBJECTIF 1

Privilégier la solidarité entre générations

FAVORISER LA RÉUSSITE DES JEUNES ET DE LEUR FAMILLE

C'est tout un ensemble d'actions et de dispositifs complémentaires que la Ville a mis en place afin de détecter, dès le plus jeune âge, les enfants en difficulté, pour mieux les accompagner dans leur parcours éducatif. Une démarche qui propose des actions et un suivi adaptés à chaque âge, et qui comprend aussi l'accompagnement des parents dans leur fonction éducative.

Les actions mises en œuvre par la Ville s'articulent autour de quatre axes :

- soutenir la parentalité avec le Carrefour des parents, regroupant des professionnels – psychologues, acteurs socio-éducatifs et parents référents – afin d'aider les parents à asseoir leur autorité et leur responsabilité ; l'alphabétisation des parents ; le plan d'accompagnement parental, signé pour l'intégration d'un enfant dans un dispositif d'aide ; le dispositif municipal de médiation sociale, composé d'agents de médiation, parents eux-mêmes pour la plupart, et de parents relais qui renforcent le contrôle social et parental dans la rue ; le conseil des droits et des devoirs pour les situations extrêmes ;

- favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants et adolescents : repérage des enfants en difficulté et suivi individualisé par le service de veille éducative ; aide aux devoirs à l'école élémentaire ; club Coup de pouce clé au CP ; programme de réussite éducative pour construire des parcours individualisés et personnalisés avec les parents,
- lutter contre le décrochage scolaire : dispositif Passerelle pour les adolescents de moins de 16 ans exclus de leur collège ou « décrocheurs »,
- accompagner les adolescents et jeunes exposés à la délinquance : accompagnement éducatif individualisé visant la reprise d'une formation qualifiante ; École de la 2^e chance pour les 17/25 ans ayant échoué à l'école ; dispositif Plateforme

652 enfants et **571 familles**
accompagnés dans le programme
de réussite éducative

217 collégiens suivis
dans le dispositif Passerelle

Plus de **1 000** jeunes
accompagnés chaque année
vers une formation
150 jeunes accueillis chaque année
à l'École de la 2^e chance

5 183 heures de chantier
par an soit **26 chantiers éducatifs**
ou d'insertion

79 personnes orientées par
la Justice pour **4 477 heures de travaux**
d'intérêt général, dont **54 jeunes**
de 13 à 25 ans

Plus de **20 000** parents
rencontrés dans les carrefours
des parents depuis 2005

500 parents alphabétisés
par an

Plus de **1 000** plans
d'accompagnement parental signés
chaque année

26 agents de médiation

120 parents relais

32 clubs coups de pouce clé pour
160 enfants

Maison de la Réussite
de l'Argonne
4, rue Jean-Philippe Rameau

Café des Parents

ECHANGES
CONVIVIALITÉ
INFORMATION
ÉCOUTE

Le Carrefour des Parents vous propose un espace accueillant et convivial pour

- discuter de son quotidien de parent
- échanger et partager ses expériences avec d'autres parents et des professionnels de l'éducation
- trouver une écoute attentive
- trouver des informations pratiques

Les 2èmes Jeudi du mois de 9h à 11h
13/01 - 10/02 - 10/03 - 14/04 - 12/05 - 09/06

pour les 16/20 ans (chantiers éducatifs, chantiers d'insertion...); atelier mécanique vélo pour accueillir, tout au long de l'année, des collégiens en risque de rupture scolaire, mais aussi des jeunes plus âgés, sortis du système scolaire et demeurant sans solution – une activité menée en collaboration avec l'association 1-Terre-Actions, qui contribue aussi à la remise en circulation de nombreux vélos.

Pour permettre aux habitants de trouver en un même lieu l'ensemble des dispositifs en faveur de la parentalité, de la réussite éducative et de la prévention, quatre maisons de la réussite sont ouvertes à l'Argonne, aux Blossières, à La Source et dans le quartier Dauphine.



Parmi les actions destinées à mobiliser les familles –parents et enfants–, un jardin a été créé sur la dalle de La Source à l'été 2021. Un projet fédérateur pour les familles et pour les habitants du quartier.

De même, des ateliers ont été organisés à l'école maternelle du Nécotin afin d'accompagner la parentalité. L'objectif est de reconnaître la place des parents en tant que premiers éducateurs de l'enfant, en favorisant le lien parent-enfant.

Des sorties familiales dans le département ont également été proposées pendant l'été, afin de faire découvrir aux habitants des lieux naturels de proximité aux alentours d'Orléans.

7 sorties proposées pendant l'été
64 adultes et **162** enfants ont participé

Enfin, pour prévenir la récidive chez des personnes mineures ou majeures ayant été condamnées, le travail d'intérêt général permet d'accomplir une peine ou une mesure éducative d'intérêt général, en alternative à l'incarcération. Les personnes concernées interviennent dans des services municipaux : entretien des cimetières, des salles polyvalentes, Musée des beaux-arts, crèches, résidences autonomie, animations pour les aînés, etc.

ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES JEUNES

La Ville encourage la pratique sportive pour les jeunes. Au sein de l'École municipale d'initiation sportive (EMIS), ouverte toute l'année, ces derniers peuvent découvrir de nombreuses activités hors compétition. L'offre est renforcée pendant les vacances scolaires, avec des stages sportifs qui visent à associer plaisir de la pratique, approche ludique, rencontres et échanges entre jeunes.

Parmi les trois chantiers internationaux proposés dans l'Orléanais pendant l'été 2021, l'un se déroulait à l'île Charlemagne, au sein du parc de Loire, et prévoyait la réalisation d'une œuvre artistique identitaire, dans l'esprit «land art», avec l'appui de

FICHE DE SOUHAITS EMIS
École Municipale d'Initiation Sportive 6>11 ans
Du 22 février au 5 mars 2021





VACANCES D'HIVER






www.orleans-metropole.fr
Orléans Métropole



la compagnie d'artistes Akousthea C^{ie}. La fabrication d'hôtels à insectes et la remise en valeur de cheminements piétonniers et d'espaces verts faisaient également partie des activités. Grâce à ces chantiers internationaux, des jeunes âgés de 18 à 30 ans venus des quatre coins du monde peuvent s'engager ensemble sur un projet d'intérêt général aux côtés des habitants d'un territoire.

Depuis 2003, le Fonds pour la jeunesse orléanaise (FJO) est un dispositif qui accompagne les jeunes, de 12 à 25 ans, vers le monde de l'entreprise. Le FJO soutient ainsi leurs initiatives culturelles, artistiques, humanitaires ou en lien avec le développement d'activités locales ou l'organisation d'événements. Depuis sa création, le dispositif compte 90 projets soutenus, à hauteur de 123 300 €. Par ailleurs, la ville d'Orléans a mis en place, en 2008, les «bourses projets jeunes» pour valoriser les initiatives de la jeunesse, accompagner ses projets, et, ainsi, l'aider à trouver une place reconnue dans sa ville. Chaque année, les bourses sont dotées d'une enveloppe de 14 000 €, attribués au fur et à mesure des dépôts des dossiers. Une dizaine de bourses sont attribuées par an.

EMIS
4.5 sections à l'année
Plus de **450** inscrits
Plus de **60** places chaque semaine pendant les petites vacances pour les stages sportifs, et **100** places pendant l'été

6 projets soutenus dans le cadre du fonds pour la jeunesse orléanaise, pour un montant total de **6 100 €**

OBJECTIF 1 :
Privilégier la solidarité
entre générations



Pour aider à l'insertion professionnelle, les Rendez-vous pour l'emploi (RVPE) sont organisés tout au long de l'année sur le territoire métropolitain. Ils visent à faciliter la rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi, ou les jeunes en recherche d'un stage ou d'une alternance. Le plus souvent, ces rencontres sont thématiques et permettent aux demandeurs d'entrer directement en contact avec des structures qui recrutent. Celles-ci ont la possibilité, en contrepartie, de valoriser leurs métiers et de détecter des talents. Certains événements sont organisés directement dans des établissements scolaires, afin de rapprocher

À L'ÉCOUTE ET AU SERVICE DES SENIORS

Après plus d'une année où la crise sanitaire a fortement contraint les rencontres, les activités proposées aux seniors – visites, marches, ateliers de loisirs créatifs, séances de sport et bien-être, etc. – ont pu reprendre en juin 2021 en respectant les protocoles sanitaires. Les festivités étaient également au rendez-vous pour la fin de l'année, avec de nombreuses animations proposées dans chaque quartier, la remise de ballotins de chocolats et un spectacle au Zénith d'Orléans.



Outre les animations proposées tout au long de l'année, le CCAS a mis en place, en juin, des stands d'informations sur le marché des Blossières. L'objectif était d'aller à la rencontre des aînés et de leur entourage pour mieux les informer sur les services proposés, et, ainsi, favoriser l'accès aux droits et repérer les situations d'isolement. Enfin, avec Orléans vous coach, dispositif encourageant la pratique sportive pour les adultes, la Ville propose une véritable action de sport santé pour les seniors, contribuant au maintien de l'autonomie et à la prévention du vieillissement. À partir d'un abonnement annuel, chacun peut participer à un large programme d'activités sportives et bénéficier d'un programme personnalisé, adapté à ses besoins. Intergénérationnel, le dispositif est aussi source de mixité sociale. Un autre projet intergénérationnel mené dans l'année a permis de réunir les résidents du foyer Alice-Lemesle et les enfants de l'école maternelle du Nécotin dans le cadre de séances autour du langage,



le monde de l'entreprise des collégiens et des lycéens. En 2021, les RVPE organisés à Orléans ont concerné les métiers de la santé, de l'industrie ou encore du notariat et de l'immobilier.



6 permanences d'information pour les aînés sur le marché des Blossières

120 personnes renseignées

Près de **500** séniors inscrits à Orléans vous coach, dont 255 de plus de 60 ans, 105 de plus de 70 ans et 8 de plus de 80 ans

de la lecture, de jeux de société, ou encore de pratique des arts visuels. Ces rencontres visent à la fois la découverte des vies menées en d'autres temps, le respect de l'autre, la construction de l'identité des plus jeunes et la structuration du temps. Ce projet a bénéficié d'un financement de la Communauté européenne.

MIEUX CONNAÎTRE NOS AÎNÉS

À l'occasion de la Semaine bleue, le CCAS d'Orléans a organisé un concours photo libre, « Nos aînés au cœur - Qui sont-ils ? » Gratuit et ouvert à tous, ce concours proposait de mettre en image des instants de vie



de personnes âgées de plus de 60 ans dans leur quotidien. Les clichés ont été présentés au vote des Orléanais sur la plateforme participative, et les trois photos sélectionnées ont été exposées au public dans le parc Pasteur, puis récompensées lors d'une cérémonie à l'Hôtel Groslot.

CONTRIBUER AU DYNAMISME ASSOCIATIF

Parce qu'il constitue un élément clé de la qualité de vie d'un territoire, en favorisant le lien social et l'épanouissement des habitants, la Ville apporte son soutien au monde associatif, qui a particulièrement souffert de la crise sanitaire. La reprise de Rentrée en fête visait à renouer les contacts entre structures et adhérents. Plus de 450 associations se sont retrouvées, le 5 septembre, installées dans le centre-ville, pour présenter aux quelque 30 000 visiteurs de multiples activités : loisirs créatifs, pratique sportive, cause environnementale, action solidaire, etc. Des stands complétés par des démonstrations sur le parvis de la cathédrale.

Dans la même démarche de rencontre et de cohésion sociale, la Maison des associations de La Source a ouvert ses portes au public en octobre. L'objectif de ce rendez-vous était double : favoriser les échanges entre associations et inciter le public à « passer la porte » pour rencontrer les associations du quartier. 25 associations issues de milieux variés et rassemblant des générations différentes ont participé à ces portes ouvertes. Au quotidien, trois lieux sont à la disposition des associations : deux Maisons des associations – rue Sainte Catherine et à La Source – et l'espace Olympie-de-Gouges. Ces sites mettent à disposition des services pour faciliter l'activité et le développement : locaux (exposition, réunions, permanences), matériel, possibilité de bénéficier d'un siège social et d'une boîte aux lettres, information et aide à la constitution ou au fonctionnement, etc. Des espaces qui favorisent la rencontre des personnes autour d'un même centre d'intérêt, mais également le rapprochement des associations et des idées entre elles.



5 000 associations à Orléans, dont environ 3 000 actives et 1 300 dans l'annuaire des associations

plus de **12 908** heures de réunions et 30 semaines d'expositions d'associations et de particuliers au sein des Maisons des associations

OBJECTIF 2

Lutter contre les exclusions

ACCOMPAGNER ET AIDER LES PERSONNES DÉMUNIES OU VULNÉRABLES

Le CCAS d'Orléans assure cinq missions en matière d'aide sociale :

- établir les dossiers de demandes d'aides légales,
- mettre en place et attribuer des aides facultatives,
- domicilier les personnes sans domicile fixe ayant un lien avec la commune, afin qu'elles puissent recevoir les courriers nécessaires pour accéder à leurs droits et bénéficier d'un accompagnement pour faciliter leur insertion (par exemple, le CCAS a distribué des masques fournis par la CPAM aux personnes domiciliées),
- gérer une épicerie sociale,
- mener des actions collectives dans un objectif de développement social local.

Le CCAS assure également l'accompagnement social de bénéficiaires du RSA sans enfant à charge, éloignés de l'emploi. Trois agences sociales du CCAS garantissent une plus grande proximité avec les personnes isolées : au centre, à La Source et à l'Argonne. Les personnels accueillent et renseignent tous les publics accompagnés par le CCAS (familles, personnes âgées, personnes en difficulté...), instruisent

1303

aides facultatives accordées

1037

personnes accompagnées dans le cadre du RSA

920

domiciliations actives
64 accompagnements courts réalisés

les demandes et tiennent des permanences sociales dans les quartiers Saint-Marceau, Madeleine et Blossières pour les bénéficiaires du RSA.

Parmi l'actualité de l'année 2021, l'augmentation des barèmes d'attribution et des conditions d'octroi des aides facultatives vise à la prise en compte des nouvelles précarités. Le nouveau règlement révisé a été adopté en fin d'année, pour une mise en œuvre en 2022.

APPRENDRE À FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS BUDGÉTAIRES

Géré par le CCAS, l'Espace solidarité, ou épicerie sociale, s'adresse aux personnes domiciliées à Orléans depuis au moins trois mois, et qui rencontrent des difficultés budgétaires. Elles peuvent y acheter des produits d'alimentation, ainsi qu'un complément en produits d'hygiène et d'entretien à moindre coût (de -5 à -50 % par rapport aux prix réels). L'espace les accompagne, lors d'entretiens réguliers avec les travailleurs sociaux, dans un travail de réappropriation du budget, grâce à l'économie réalisée sur leurs achats. Il organise aussi des ateliers collectifs dans un esprit de partage et d'expression. Ces actions visent à mettre en valeur les compétences et les savoir-faire des participants, dans la finalité de restaurer leur estime d'eux-mêmes.

Depuis 2021, un nouveau fournisseur de fruits et légumes approvisionne l'espace en produits provenant de la région et de producteurs locaux. Enfin, de juillet à septembre, les récoltes des potagers aménagés par les jardiniers de la Ville au parc Pasteur et au jardin de la Charpenterie sont livrées à l'Espace solidarité.

87

familles bénéficiaires de l'Espace solidarité

AMÉLIORER L'AIDE ALIMENTAIRE

Depuis plusieurs années, la Coordination alimentaire réunit les associations assurant la distribution de nourriture. Elle est animée par le CCAS d'Orléans, et son objectif est de mieux répondre aux besoins des personnes en situation précaire. Elle favorise également les échanges entre les associations et la mise en œuvre d'actions communes autour des questions alimentaires. Cette coordination bénéficie d'un accompagnement de la Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé. C'est aussi une émanation de la Charte solidarité, qui rassemble des associations caritatives et humanitaires dans un souci de répondre de façon cohérente et efficace à la précarité et à l'exclusion. Elle travaille notamment sur les questions de citoyenneté, d'hébergement d'urgence, d'accès aux soins ou encore d'insertion par l'emploi, la culture, le sport.

20

Environ 20 associations partenaires de la charte

10

Environ 10 associations membres de la coordination alimentaire

UNE ÉPICERIE SOCIALE ÉTUDIANTE

Si la question de la précarité des étudiants faisait déjà l'objet de discussions de la part des associations avant 2020, la crise sanitaire n'a fait qu'amplifier la situation. Aussi la préfecture a-t-elle réuni associations et institutions, dont la ville d'Orléans, pour améliorer la coordination en matière d'aide aux étudiants en situation précaire. L'association ESOPE a été créée pour prendre en charge l'aide alimentaire aux étudiants et un projet de création d'une épicerie sociale. Pour ce faire, la Ville a mis à sa disposition un local, à La Source, d'une surface de 200 m². Elle a engagé des travaux de rénovation et de mise aux normes de cet espace, pour une ouverture à partir de la rentrée 2022.

PROTÉGER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Mise en place à l'automne 2020, la maison-refuge accueille les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Grâce à ce lieu, ces derniers se mettent à l'abri et bénéficient d'un accompagnement pour des démarches d'autonomie. La gestion de cet espace a été confiée à l'association La Halle, par convention avec la Ville. La durée d'accueil est de quinze jours, renouvelables deux fois, et l'accompagnement social et administratif est assuré par les professionnels de l'association, d'autres intervenants des services municipaux ou d'autres associations.

35 personnes accompagnées



RELAIS ORLÉANAIS : UN PARTENARIAT DANS LA DURÉE

La Ville soutient de longue date le Relais orléanais, association qui accueille et accompagne des personnes en situation de fragilité sociale. Ainsi, le conseil municipal du 10 novembre a voté, à l'unanimité, la convention d'objectifs 2022-2024 entre la Ville et l'association. Par ailleurs, la Ville participe également à la construction d'un nouveau bâtiment, dont la 1^{re} pierre a été posée fin juin, sur le site Sanitas. Les nouveaux locaux permettront d'accueillir, dès 2022, les bénéficiaires dans de meilleures conditions, en centralisant les activités du Relais: distribution alimentaire et accueil social, douches/laverie et distribution de repas.

FACILITER L'ACCÈS AU DROIT

Dans la démarche de faciliter l'accès au droit pour tous et de contribuer à la lutte contre l'exclusion, la ville d'Orléans a rénové des locaux d'une surface de 250 m² dans l'ancienne école René-Guy-Cadou. Cet espace a été mis à la disposition de la Maison de justice et du droit. Cette structure accueille des intervenants du Conseil départemental d'accès au droit du Loiret (CDAD) et des intervenants associatifs, pour informer et accompagner les particuliers pour toute question ou problème de droit ou de justice. Un nouvel espace moderne et attractif, avec huit bureaux pour les rendez-vous personnalisés, une salle de réunion, une cuisine et un accueil sécurisé.

300 000 €

pris en charge par la Ville pour réaménager les locaux de la Maison de justice et du droit

OBJECTIF 2 :
Lutter contre
les exclusionsFACILITER L'INCLUSION
NUMÉRIQUE

Pour favoriser l'appropriation des outils numériques par les personnes qui en sont éloignées, le CCAS développe des points d'accueil numérique, en lien avec l'association Action. Ainsi, après l'agence de La Source et de l'Argonne, c'est l'agence centre du CCAS qui a été concernée – deux demi-journées y ont été ouvertes en 2021. Dans la même démarche, les médiathèques proposent un accompagnement vers le numérique : aide personnalisée individuelle sur rendez-vous et ateliers numériques sur des thématiques ciblées, comme préparer ses vacances sur Internet ou bien remplir un formulaire en ligne. Des services gratuits et accessibles à tous.

Mis en place en 2019 par la Métropole afin de faciliter l'accès au numérique et son usage par le plus grand nombre, le Réseau d'inclusion numérique (Rés'O) est coordonné par l'association Espace C2B, porteuse du Centre de ressources illettrisme analphabétisme du Loiret (CRIA 45). Véritable dispositif d'appui territorial, le Rés'O fédère et accompagne les acteurs de la médiation et de l'inclusion numérique, avec plusieurs projets structurants sur le territoire métropolitain :

- identification, développement et accompagnement des structures proposant des activités en matière d'inclusion numérique,
- organisation d'événements pour faciliter les échanges et la collaboration entre structures (rencontres du Rés'O le

13 décembre au Lab'O, participation aux Journées nationales d'action contre l'illettrisme en rencontrant des habitants des quartiers de l'Argonne et de La Source),

- recrutement et formation de bénévoles pour réaliser l'accompagnement vers le numérique,
- déploiement du dispositif national des chéquier numériques favorisant l'accès à différents parcours d'accompagnement adaptés aux besoins,
- évaluation des compétences numériques des demandeurs d'emploi,
- formations à la médiation et à l'inclusion numérique destinées aux professionnels de la médiation numérique et à tous les « aidants numériques »,
- partage des ressources via Internet (une newsletter et des supports de communication imprimés),
- promotion de la démarche en participant aux événements phares de la communauté de la médiation numérique, à l'échelle régionale et nationale.

LA CULTURE POUR TOUS

Parce que le développement culturel du plus grand nombre fait partie du développement durable, la ville d'Orléans veille à s'adresser à tous via une offre culturelle diversifiée, le soutien aux projets qui lui sont proposés, une tarification non discriminante et un accompagnement des publics les plus fragiles. Ainsi, un large public peut avoir accès aux établissements culturels et aux spectacles hors les murs en centre-ville et dans les quartiers.

La Ville offre également des places pour assister à des rencontres sportives et à des concerts aux associations, particulièrement celles qui accompagnent les publics éloignés de la culture et du sport pour des raisons économiques, sociales, familiales, judiciaires ou sanitaires.

319

rendez-vous « numériques »
assurés au CCAS144 chéquier numériques
(ou 1 440 chèques) distribués par le CCAS
d'Orléans et le Rés'O à des habitants
de la ville d'Orléans

65

participants
aux Rencontres 2021 du Rés'O

3

événements pendant les Journées
nationales d'action contre l'illettrisme
et l'illectronisme

28

habitants d'Orléans équipés
de PC à tarif solidaire grâce à un
partenariat du Rés'O avec l'entreprise de
reconditionnement informatique NORIP

6

structures d'Orléans accompagnées
dans le développement d'une action
en faveur de l'inclusion numérique

758

habitants de La Source,
de l'Argonne et de Dauphine
accompagnés dans la réalisation de leurs
démarches dématérialisées au sein des
points d'accueil « Digilab » animés par
l'association Action numérique au CCAS
d'Orléans et à la mairie de proximité Est

252

habitants de La Source, de
l'Argonne, de Dauphine et des Blossières
accueillis au sein de l'Espace public
numérique animé par l'association
Pass'Emploi services, en accès libre
ou dans le cadre d'ateliers d'initiation
à la recherche d'emploi, aux outils
bureautiques et aux démarches en lignes

OBJECTIF 3

.....Étendre la coopération internationale en matière de développement durable



ORLÉANS – MÜNSTER : « PRENDS TA PLANÈTE EN MAIN »

Dans le cadre du 61^e anniversaire du jumelage entre Orléans et Münster, 14 collégiens du Conseil municipal de jeunes d'Orléans et 14 jeunes de la Maison Bennohaus de Münster se sont lancés dans le projet « Une planète - une amitié - une (é)mission ». Tous les mois, de mai à octobre 2021, chaque groupe a réalisé une courte vidéo sous-titrée, présentant une action innovante de sa ville en matière de développement durable : mobilité, eau, déchets, énergie et biodiversité. Les vidéos ont été mises en ligne sur les sites des deux villes, afin de sensibiliser l'ensemble des habitants. Les 61 ans du jumelage ont été fêtés tout au long de l'année grâce à diverses

animations : conférences, expositions, ateliers et projections. Un concours photo a également été organisé par les associations franco-allemandes des deux villes, avec l'appui des Mairies, sur le thème « Se déplacer à Orléans et à Münster : mobilité urbaine durable et partage de l'espace urbain ».

14. jeunes d'Orléans
et 14. jeunes de Münster

UN ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR LA MAIRIE D'ORLÉANS AVEC SES PARTENAIRES

DU 7 MAI AU 26 DÉCEMBRE 2021

61^e anniversaire
DU JUMELAGE ENTRE
Münster & Orléans

Retrouvez le programme sur
www.orleans-metropole.fr

www.orleans-metropole.fr f t @OrleansMetropole

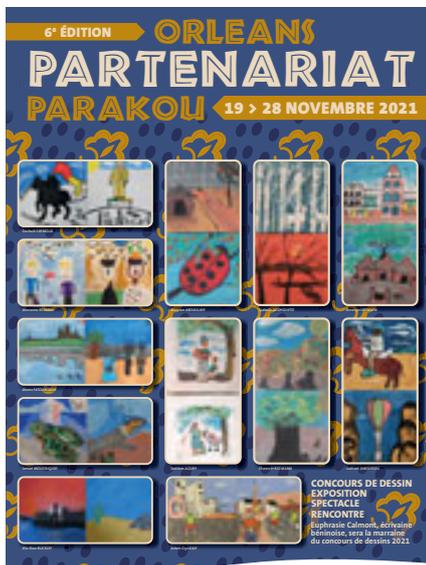
Orléans
Mairie

OBJECTIF 3 : Étendre la coopération internationale en matière de développement durable

ORLÉANS - PARAKOU : AU CŒUR DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Depuis 1993, la coopération décentralisée entre Orléans et Parakou (Bénin) est renouvelée tous les trois ans et concerne un large plan d'action en matière de développement durable : valorisation de la forêt, gestion des déchets, accès à l'eau potable, échanges entre les établissements scolaires, etc.

En 2021, Orléans a accompagné Parakou dans sa démarche d'actualisation de son plan de gestion des déchets ménagers. La Ville dispose ainsi d'un document de planification stratégique. En parallèle, un concours de ramassage des déchets plastiques par les jeunes de Parakou a été organisé. Dans le domaine des espaces verts et forêts, le projet a permis de soutenir l'entretien de la 1^{re} forêt communale et d'initier l'aménagement d'un site de 4 ha destiné à la création d'une 2^e forêt. Des actions de sensibilisation ont été établies dans les écoles de Parakou dans l'optique de faire participer les enfants à ces aménagements. Via la mise en place des pépinières scolaires et de la Journée de l'arbre, les élèves ont aussi pu installer leurs plants dans des



CONCOURS DE RAMASSAGE DE DÉCHETS :

120 jeunes mobilisés
et 300 kg de déchets ramassés

PÉPINIÈRES SCOLAIRES :

3 établissements scolaires
impliqués

JOURNÉE DE L'ARBRE :

350 plants installés
par 60 enfants

36 distributeurs d'eau contrôlés

4 agents du service de l'eau formés

4 groupes scolaires sensibilisés
aux bonnes pratiques d'hygiène

- contrôle de la qualité de l'eau vendue par les distributeurs et information des populations,
- formations des agents du service de l'eau de Parakou pour un meilleur suivi des travaux sur les infrastructures,
- actualisation du plan communal de l'eau (document stratégique qui définit la programmation des actions à conduire dans le domaine de l'eau et de l'assainissement),
- actions de sensibilisation dans les écoles sur les bonnes pratiques d'hygiène,
- mise en place d'un pacte de durabilité entre Orléans et Parakou pour assurer la pérennité des actions déployées en matière d'eau et d'assainissement.

HORTICULTURE : LE SAVOIR-FAIRE ORLÉANAIS S'EXPOSE À YANGZHOU

Orléans a été sollicitée par Yangzhou (Chine) pour participer à l'Exposition internationale d'horticulture, organisée du 8 avril au 8 octobre 2021 par notre ville jumelle afin de promouvoir le développement de la « ville verte ». Seule représentante des villes françaises, Orléans a pu y exposer son savoir-faire dans le domaine de l'horticulture et des jardins, aux côtés de villes internationales comme Saint-Petersbourg, Bangkok, Rome, Barcelone, Sydney, Panama ou encore Philadelphie. Sur la base d'un jardin de 2 500 m² d'inspiration classique, l'espace dédié à Orléans illustre la tradition des jardins de la région des châteaux royaux, en mettant la Loire à l'honneur.

espaces verts de la ville et contribuer à la formation de la 2^e forêt communale. Enfin, en matière d'accès à l'eau et d'assainissement, plusieurs actions ont été conduites :

- accès à l'eau (lancement des études pour la réalisation de 11 forages à pompe manuelle et quatre points d'eau autonomes à énergie solaire),



Nous remercions les différents services et les partenaires dont les données et contributions ont servi à l'élaboration de ce rapport.

Direction de l'Information
et de la Communication
Septembre 2022
Crédits photos :
Mairie d'Orléans et Orléans
Métropole – Jérôme Grelet –
Jean Puyo - Michaël Simon
Couverture : IOAProduction

Rédaction :
Camille Jaunet

Conception graphique :
Laure Scipion

LA TRANSITION
EST ENTRE NOS MAINS

Assises
de la transition écologique
à Orléans Métropole

VILLE
DURABLE



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

MAIRIE D'ORLÉANS
Place de l'Étape
45040 Orléans Cedex 1
02 38 79 22 22

www.orleans.fr

 #Orleans



Orléans
Mairie